

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 14 septembre 2015

Le lundi 14 septembre 2015, à 20h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des Conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 8 septembre 2015.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUEL, M. Amine BOUABBAS, M. Pascal CHERKI, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Caroline MECARY, Mme Chantal MERCHADOU, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN Mme Carine PETIT, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Catherine CHEVALIER
Mme Valérie MAUPAS,
Mme Olivia POLSKI,
Mme Chantal MERCHADOU, (jusqu'à la délibération n° 14.2015.23)
M. Étienne MERCIER à partir de la délibération 2015 DFA 90
Mme Mélody TONOLLI à partir de la délibération 2015 DJS 256
M. Hervé BEGUÉ à partir de la délibération 2015 DLH 249
Mme Caroline MECARY à partir de la délibération 2015 DASCO 146
Mme Danièle POURTAUD à partir de la délibération 2015 DASES 27
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à partir de la Question 14 2015 28

dont les mandataires sont respectivement :

M. Hervé BEGUE, Mme Marianne AUFFRET, M. Cédric GRUNENWALD, M. Éric AZIERE, Mme Agnès BERTRAND Mme Carine PETIT Mme Nicolas LIEBAULT Mme Élisabeth GUY-DUBOIS M. Didier ANTONELLI M. Stéphane FERTIER

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE

Mme PETIT ouvre la séance à 19h30.

Mme PETIT

20h00 s'approchant et l'ordre du jour étant extrêmement chargé, je vous propose que l'on commence et que les élus prennent place. Nous allons débuter cette séance du Conseil d'arrondissement.

Florentin LETISSIER sera comme d'habitude secrétaire de séance.

Je vais annoncer les pouvoirs: Mme Olivia POLSKI donne pouvoir à Cédric GRUNENWALD, Mme MERCHADOU, qui nous rejoindra en cours de séance, donne pour ce début de Conseil pouvoir à M. Éric AZIÈRE, Mme Catherine CHEVALIER à Hervé BEGUÉ, Mme MAUPAS à Marianne AUFFRET. J'excuse Marie-Claire CARRERE-GÉE qui, par sms, m'a dit il y a quelques minutes qu'elle ne pourrait pas assister à ce Conseil pour des raisons professionnelles.

Je rappelle au public que pour toute demande de prise de parole, il doit remplir une petite fiche et nous la transmettre pour que nous puissions intégrer sa demande de prise de parole sur la délibération souhaitée.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14^e arrondissement

Projet de délibération 14 2015 21

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 15 juin 2015.

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Cette délibération classique porte sur l'approbation du compte-rendu de notre dernier Conseil du 15 juin.

Il y a-t-il des demandes de prise de parole?

Je soumets au vote.

DELIBERATION N° 148

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

14 2015 21 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 15 juin 2015

Madame Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 15 juin est adopté à l'unanimité.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2015 22

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 11 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur: M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci madame la Maire. Comme presque chaque mois au Conseil d'arrondissement, je vous propose d'inscrire des associations à la Maison des Associations.

Le nombre de demandes est de onze, ce qui va porter à plus de 230 le nombre d'associations inscrites à la MDA 14.

5 associations culturelles:

- l'Association Géophilosophique d'Études Anthropologique ;
- l'Association Nouvelle Découverte, qui promeut l'éducation et l'information des jeunes ;
- une association que nous connaissons déjà grâce aux Jardins Numériques, Italia In Rete;
- l'Association Arts et Traditions du Japon, qui promeut les arts japonais et la calligraphie ;
- l'Association (4 14) ANGYA Art, qui privilégie les échanges artistiques culturels entre la Chine et la France.

Une association artistique: Diapason, qui favorise la pratique de la danse contemporaine.

Deux associations sportives:

- Le Cercle Vintage, qui rassemble les passionnés de vintage ;
- Basket 14, qui comme son nom l'indique, favorise la pratique du basket.

Une association de solidarité et santé : Sophrologie Mode de Vie.

Enfin, une association à vocation citoyenne : la Fédération Nationale des Associations Gestionnaires au service des Personnes Handicapées, qui accompagne les personnes handicapées, aussi bien les enfants que les adultes.

Cette liste montre la grande diversité des associations dans notre arrondissement.

Avant votre vote, je prends 10 secondes pour remercier tous ceux qui ont œuvré au dernier forum de rentrée des associations : les services de la mairie, le cabinet, la Maison des Associations, les Conseils de quartier. Ce fut une grande réussite, avec des aménagements nouveaux, qui ont répondu aux questions que nous avions posées l'année dernière.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur l'intégration de ces onze associations à la MDA 14.

Mme PETIT

Merci. Je m'associe aux remerciements envers tous les acteurs de cette journée.

Il y a-t-il des demandes de prise de parole? Nous passons au vote.

DELIBERATION N°149

14 2015 22 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 11 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2015 23

Mise à disposition d'un terrain dans le square Aspirant Dunand (14^e), pour y implanter et gérer un compostage alimentaire de quartier (le quartier Mouton-Duvernet) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Espaces".

Rapporteur: M. Armand RENARD

M. RENARD

Cette délibération concerne la mise en place d'un compost collectif de quartier dans le square Aspirant Dunant. Ce projet a été porté par le Conseil de quartier Mouton Duvernet, et finalisé avec l'association Espaces.

Nous parlons ici d'une convention d'occupation du sol dans le square Aspirant Dunant. Ce projet s'inscrit dans la politique de la Ville de gestion des déchets, notamment les déchets de cuisine.

Plusieurs composts sont installés. Le site est ouvert à tous pendant les heures d'ouverture du square ; il suffit de s'inscrire auprès de l'association. Vous trouverez des informations sur des panneaux.

Nous espérons que ce genre de projet pourra être étendu à d'autres espaces. Le projet est déjà en place depuis la fin du mois de juin. À terme, il pourra accueillir le compost de plus de 60 familles du quartier.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

C'est l'aboutissement d'une rencontre entre un projet citoyen et une démarche administrative.

Merci à tous ceux qui ont œuvré à la mise en place de ce projet de compost, mené à l'initiative des habitants et que nous avons immédiatement soutenu.

Qui souhaite prendre la parole ? Je le soumets au vote directement.

DELIBERATION N°150

14 2015 23 Mise à disposition d'un terrain dans le square Aspirant Dunand (14^e), pour y implanter et gérer un compostage alimentaire de quartier (le quartier Mouton-Duvernet) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Espaces".

M. Armand RENARD rapporteur

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- Projet de délibération 2015 SG 57

Subvention (150.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association YES WE CAMP

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je présente maintenant une délibération qui porte sur l'attribution d'une subvention à l'association YES WE CAMP, arrivée cet été sur le site Saint Vincent de Paul.

Nous avions souhaité, avec mes adjoints Marianne AUFFRET et Florentin LETISSIER, travailler avec ce collectif, qui œuvre déjà sur la ville de Marseille et en lle de France, afin d'animer et assurer une activité de coordination, non seulement artistique, mais aussi d'accompagnement des habitants, des associations et des acteurs qui vont progressivement prendre place sur ce quartier.

Nous avons souhaité rendre le site Saint Vincent de Paul à nouveau vivant et à nouveau utile pour l'arrondissement. Le laisser vide, sans activité, était pour nous une aberration, quand on sait que l'espace manque pour un certain nombre de missions et d'activités.

La première occupation a été celle de l'association Aurore, qui a pu rapidement installer sur le site des structures d'hébergement d'urgence pour un public en très grande précarité.

Nous avons souhaité ajouter des activités qui puissent permettre aux habitants, aux associations, et aux Parisiens de s'emparer de ce site, le faire vivre, et accompagner la maturation du futur quartier que nous allons définir ensemble.

YES WE CAMP a proposé de relever ce défi. Le site sera ouvert au grand public très prochainement.

Nous avons souhaité que certains bâtiments de ce site aient une vocation de pépinière de projets, pour des projets associatifs et pour des acteurs de l'économie circulaire, sociale et solidaire. Nous étions très nombreux à participer il y a deux jours à l'inauguration de la Ressourcerie Créative, juste à l'entrée du quartier Saint Vincent de Paul.

Avec l'accord de la Maire de Paris et de l'AP-HP, nous avons décidé d'accompagner le projet défini par YES WE CAMP par l'attribution d'une subvention. C'est une mobilisation importante pour l'association. Des permanents seront sur place pour coordonner cette action et permettre que cet espace soit un nouvel espace urbain, ouvert à la population et porteur de projets différents.

Pourquoi occuper temporairement un site?

En plus de la vocation sociale, bien présente sur le site, nous souhaitons y apporter une occupation artistique, culturelle, et créatrice d'entreprises et de projets associatifs.

Nous vous proposons de voter une délibération qui attribue une subvention de 150.000 euros au collectif YES WE CAMP.

Nous savons que c'est une subvention importante par les temps qui courent, alors que de nombreuses associations et porteurs de projets peuvent connaître des difficultés. Nous l'assumons, car le porteur de projet se mobilise pleinement. Nous avons eu une discussion très concrète avec le collectif pour que chaque m2 soit utile pour les associations du 14^e arrondissement, pour les porteurs de projets, pour les habitants, et pour les riverains. En effet, notre maison du projet, par exemple, va pouvoir se développer dans le cadre de la salle des fêtes, telle qu'elle est présentée dans la délibération.

Nous avons fait passer un flyer qui présente les premiers objectifs et dispositions pris par YES WE CAMP. Je les remercie déjà pour leur implication et leur travail en direction des acteurs présents sur le site. J'espère que ce projet sera une belle aventure collective, urbaine, sociale, écologique, et que nous pourrons aboutir ensemble d'un beau projet pour ce futur éco-quartier.

M. LESAIN

Merci madame la Maire. Bonsoir à tous. Ce dossier me laisse vraiment songeur. Nous parlons de verser une subvention de 150.000 euros à l'association YES WE CAMP. Avec ce montant, cette association fera partie des trois structures les plus subventionnées du 14^e, avec le Théâtre 14 et le Théâtre de la Cité Universitaire, deux associations culturelles qui abattent un travail considérable tout au long de l'année.

Avec 150.000 euros de subvention, YES WE CAMP va dépasser l'ensemble des associations sportives du 14^e, dont certaines accueillent un bon millier de licenciés. Aucune d'elle ne touche plus de 100.000 euros de subvention annuelle. Voici pour le contexte général.

Être subventionné par le 14^e arrondissement, c'est inédit pour une association marseillaise, qui n'a pas encore soufflé sa troisième bougie.

Ce qui aurait pu nous rassurer, vis-à-vis de cette association inconnue, jamais subventionnée par la Ville de Paris, qui n'a jamais procédé à aucune action à Paris, c'est que nous disposions d'éléments construits et conséquents sur sa comptabilité. Ces documents sont demandés pour à peu près toutes les subventions votées ici. Tout à l'heure nous allons voter une subvention de 120 euros pour la FNACA, qui nous a fourni un budget prévisionnel détaillé!

Pour 150.000 euros, nous n'avons aucune indication de budget de cette association. Tout ce que l'on apprend, c'est que son compte de résultat était déficitaire en 2013, seule année où elle a eu une activité importante, et qu'en 2014, son budget n'était même pas de la moitié de la subvention que vous nous demandez de voter ce soir.

Dernier élément qui aurait pu nous rassurer : le fait que la Ville de Paris, de façon assez logique lorsqu'on s'apprête pour la première fois à verser une somme aussi importante à une structure récente, ait fixé des critères pertinents pour contrôler l'utilisation de la subvention.

Quels sont les critères? Dans le document que vous nous avez remis, la case est vide. Dans les indicateurs, figure le critère suivant : nombre d'élèves. Il n'est pas question d'élèves, c'est donc une erreur de copier-coller. Je pense que ce genre de détail va aller droit au cœur de toutes les associations de l'arrondissement qui se donnent du mal pour monter leur dossier de subventions et pour compléter les documents financiers que l'on n'a pas ici.

Je pose deux questions très simples à ce stade :

Quel est le budget global du projet ? Je ne parle pas du budget de l'association mais du budget du projet.

Quelle est la part de financement de la Ville de Paris ? Quelles sont les parts de financements de l'association elle-même et éventuellement d'autres financements ?

Vous allez nous dire que nous sommes trop regardants. Peut-être, mais nous ne sommes pas rassurés uniquement par le fait que l'association soit présidée par un adhérent du parti socialiste. Ce n'est pas rassurant pour nous. Il nous faut des chiffres et du contenu!

Parlons du contenu, qui justifie d'une subvention de 150.000 euros. Il s'agit, je cite « de financer les frais de fonctionnement liés au projet de préfiguration de l'ancien hôpital Saint Vincent de Paul, et animer le site».

Cette subvention concerne-t-elle l'animation du site jusqu'au début des travaux ? Non ! Elle concerne l'année 2015, jusqu'au 31 décembre. Concerne-t-elle toute l'année 2015 ? Non, la date de début d'activité est fixée à mi-octobre, d'après le document que vous avez distribué.

150.000 euros pour une période « octobre, novembre, décembre » : 50 000 euros par mois ! Et en 2016 ? Va-t-on maintenir ce rythme de croisière ? Prévoit-on une subvention de 600.000 euros, ou a-t-on droit à une petite ristourne pour les mois d'été ?

Avec 150.000 euros pour trois mois, il y aura certainement des feux d'artifice et des spectacles d'artistes internationaux tous les soirs !

Cela démarre dans 15 jours ; le programme doit donc être bien défini. Or, il n'y a rien sur le petit livret édité par la Mairie. Merci de nous avoir remis ce flyer. Peut-être avez-vous déjà un planning en tête ? Nous, nous n'avons rien! Vous nous demandez de verser 150.000 euros pour animer dans 15 jours un site pour lequel à l'heure actuelle rien n'a été prévu à notre connaissance!

Pour nous, la délibération sonne creux. Si elle sonne creux, renseignons nous ailleurs et référons nous aux articles parus sur l'association.

En 2013, elle a géré un projet à Marseille, (capitale de la culture). Expérience à priori plutôt intéressante, et nous sommes très rassurés quand nous lisons dans le Télérama de juillet 2013 une interview du directeur artistique : « Nous allons bientôt rentrer dans la phase de construction des œuvres spectaculaires, notamment la plus grande merguez du monde. »!

Pour 2014, le sommet d'activité a été atteint avec l'organisation d'un concours de soupe dans un quartier sensible de Clermont Ferrand : 270 litres dégustés !

À l'été 2015, elle devait organiser l'événement « MuCEM plage » à Marseille, une sorte de « Paris plage », sauf que nous sommes à Marseille. Il y a déjà des plages, et elles ne sont pas artificielles! L'opération a été annulée quelques semaines après son démarrage.

Voici pour le contenu. On ne sait rien. Pendant 12 semaines à Saint Vincent de Paul, 12.500 € par semaine vont être dépensés. À ce prix, on peut réussir à battre le record de la plus grande merguez du monde : ce serait une véritable fierté pour le 14^e que de reprendre le titre à nos amis marseillais!

Le sujet est sérieux, quand même.

Un dernier point crucial : vous versez une subvention de 150.000 euros à une association pour lui déléguer l'animation du site Saint Vincent de Paul pendant 3 mois. Quelle a été la méthode d'appel à projets ? Quel calendrier ? Quel cahier des charges ? Quelles modalités de candidature ? Qui d'autre a postulé ? Comment a été décidée l'attribution ?

À nos yeux, une prestation est demandée à cette association : l'animation du site. La délibération est assez claire, je cite : « accueillir les visiteurs, gérer les outils de production partagés, piloter les activités et assurer une maintenance des espaces. »

Cela s'appelle une prestation. Or, une prestation ne donne pas lieu à une subvention mais à un marché public. Au-delà de 15.000 euros, toute prestation doit faire l'objet d'une mise en concurrence. L'association elle-même le sait, puisqu'elle écrit dans ses documents : « Vous pourrez passer des commandes directes, sous les seuils de publicité des marchés publics, pour la réalisation d'une esquisse et d'un protocole participatif. » Ils sont très au fait du fonctionnement, plus que la Ville de Paris!

J'ai, là encore, deux questions :

La Ville a-t-elle contracté une prestation commerciale avec cette association, en plus de la subvention ? Si oui, quand et pour quel montant ?

En quoi ce projet de subvention n'est pas un marché public ? Mme PETIT disait « Nous avons souhaité faire appel. »

Sauf si nous obtenons ce soir des réponses concrètes aux questions que je vous ai listées, on ne peut que penser qu'il s'agit d'une prestation et donc d'un contournement de marché public.

Si vous voulez lever le doute, vous pouvez tout à fait lancer un marché avec une procédure adaptée. Cela prend trois semaines. Si vous vous en occupez dès demain, vous êtes dans les temps pour le démarrage mi-octobre.

Si YES WE CAMP revient au terme de cette procédure, transparente, réglementée, à laquelle tout le monde peut postuler, nous serons les premiers à les féliciter. Mais il faut que cela se fasse sur la base d'un appel à projet, qui contienne plus que les 10 lignes qui figurent sur la délibération que vous nous demandez de voter ce soir.

Nous vous demandons de retirer cette délibération.

Mme PETIT

Je passe la parole à M. AZIÈRE et j'ajoute qu'il y a une demande de prise de parole du public.

M. AZIÈRE

Je vais être très court car M. LESAIN a dit, avec la précision dont il est coutumier, exactement ce qu'il fallait penser du fond de cette libération.

Je rajouterai plus globalement : à l'heure de la baisse des dotations, à l'heure des déficits de budget qui sont la marque de fabrique de cette municipalité, à l'heure des situations d'urgence que nous rencontrons en cette rentrée particulièrement difficile, celle des migrants, des réfugiés politiques, des sans-abri, cette animation provisoire propose simplement de faire découvrir le patrimoine parisien, (quel habitant du 14^e ignore encore le site de Saint Vincent de Paul ?), de créer un espace de déambulation et d'impliquer les acteurs locaux dans la dynamique d'ouverture de cette transformation urbaine. Il me semble que c'est plutôt le rôle de la mairie. Je dis simplement : quel intérêt public justifie socialement et culturellement une dépense publique aussi importante ?

Combien représente 150.000 euros de nuitées d'hôtel pour des réfugiés politiques, pour des hébergements d'urgence ?

Je réponds très simplement. 150.000 euros : no, we can't!

M. SCLHUMBERGER

Merci madame la Maire. Je regrette que le public passe après ces deux interventions.

Mon propos n'est pas de la nature de ce qui vient d'être évoqué. Mais quand j'ai préparé ce petit papier (car je n'ai pas, comme vous l'habitude de parler en public), j'ai écrit : « La concertation, madame la Maire, c'est quand et comme cela vous arrange ! »

Je reviens avec trois ou quatre « attendus ». En 2010, le maire de Paris, M. DELANOE, indiquait en Conseil, je cite : « Le pilotage des études de concertation urbaine se fera en concertation avec les usagers et les habitants du quartier. » Nous n'avons rien vu ! Nous n'avons absolument pas participé pendant 4 ans, à l'élaboration de cette étude !

Je vous rappelle vos propres propos, madame, le 6 février 2014, devant notre association : « En ce qui concerne la nature des logements, rien n'est pour l'instant décidé. Ce sera justement signé à la concertation. »

Devrais-je aussi rappeler votre engagement de tout faire pour que la maire de Paris, Mme HIDALGO réponde à notre courrier du 30 mars, et votre promesse de faire le maximum pour que nous rencontrions M. Jean-Louis MISSIKA?

Je reprends aussi votre déclaration faite ici, lors de la réunion publique du 16 avril de restitution des ateliers, au cours de laquelle vous vous êtes félicitée, je cite « de l'adoption des idées de la mairie et de la direction de de l'urbanisme. »

Il faut aussi, j'en arrive à l'actualité, évoquer deux incidents survenus cet été, sans explication, ou très peu, de la mairie auprès des riverains.

Vous avez pu voir apparaître en août un affichage à Saint Vincent de Paul, concernant une « division parcellaire du site en deux lots ».

Les riverains des numéros impairs de la rue Boissonade ont reçu un courrier d'un cabinet géomètre imposant la tenue d'une assemblée générale extraordinaire pour l'ensemble des propriétaires, début septembre, concernant un bornage. Quand ils se sont adressés au cabinet, ceux qui demandaient des éclaircissements et une confirmation du mandatement de l'APHP, ont reçu des propos d'intimidation, voire de menaces financières et judiciaires. Je tiens le dossier à votre disposition.

Et maintenant, pour l'association YES WE CAMP, dont vous nous aviez effectivement cité le nom, sans savoir pourquoi elle, pourquoi une autre, vous proposez une subvention de 150.000 euros pour les trois derniers mois de l'année 2015. Cette subvention, à n'en pas douter, sera renouvelée pour 2016, 2017... on ne sait pas pour combien de temps. Au *prorata temporis*, cela représente 600.000 euros.

Cette subvention que vous vous apprêtez à porter au vote, nous parait extrêmement lourde pour le budget de la Ville de Paris, et donc de nos impôts.

Et pour quoi faire ? Je cite à nouveau : « Faire découvrir ce patrimoine parisien, créer un espace de déambulation, de rencontre, de production et de création, et impliquer les acteurs locaux dans la dynamique d'ouverture de cette transformation urbaine. » Le développé de cette importante mission tient en une page et demie, n'établissant aucune concertation préalable avec les riverains.

Cette somme de 600.000 € représente l'équivalent de 30 personnes payées au SMIC, toutes charges comprises. Que vont faire ces personnes ? On ne sait pas pour combien de temps ! Avec quel lien avec l'association AURORE déjà en place ? Avec quelles conséquences positives, ou de nuisances pour les riverains ?

La concertation, madame la Maire, que vous indiquiez devoir être, je cite : «exemplaire, innovante et transparente » ne nous semble pas fonctionner ainsi.

Nous sommes très inquiets pour la nouvelle phase de concertation de cet automne et pour l'étape suivante de co construction, que certains de vos adjoints appellent de leurs vœux, comme nous le faisons aussi, quand vous nous en donnez la possibilité, de façon positive et constructive.

Merci.

M. LETISSIER

Cela fait longtemps que l'on attend l'ouverture du site de Saint Vincent de Paul au grand public! Ce patrimoine exceptionnel de l'arrondissement, de plus trois hectares, acquis récemment par la Ville, doit pouvoir être enfin accessible aux habitantes et aux habitants de l'arrondissement, y compris pendant la période temporaire avant le début des travaux.

C'est le sens de cette délibération qui vise à octroyer au collectif YES WE CAMP une subvention pour faire vivre le site en occupation temporaire.

Ce fut votre souhait, madame la Maire, que d'initier une politique créative et innovante, très sensible aux questions écologiques, qui a d'ailleurs fait ses preuves à d'autres endroits, notamment à Marseille. Vous avez évoqué la merguez géante, M. LESAIN, je peux vous garantir qu'il y a de nombreuses autres activités, j'ai pu moi-même à l'époque le constater sur le terrain.

C'est donc une bonne idée que de faire appel à cette politique.

Pourquoi soutenir à un tel collectif? Tout simplement parce que pour assurer l'animation d'un site d'une telle superficie, il faut des professionnels de ce type d'activités.

L'argument de l'ancienneté est-il un argument de crédibilité? On peut parfaitement être crédible et innovant sans avoir une expérience de 40 ans. Au contraire, c'est un gage d'innovation et de créativité. Pour moi, cet argument n'est pas le plus pertinent.

L'enjeu est de créer pour ce site de fortes dynamiques entre ce collectif, l'association AURORE, qui a la gestion du site, les associations et les habitants du 14^e.

Effectivement, c'est un risque que de verser de telles subventions pour réaliser des animations à l'échelle de plusieurs hectares, mais à partir du moment où l'on veut faire des événements populaires, de la culture, de l'animation, il faut accepter le fait de proposer ce type d'activités à nos concitoyennes et nos concitoyens.

Nous serons bien évidement vigilants sur un certain nombre de points : je souscris à l'idée qu'il faudra sans doute, avec le collectif, faire régulièrement des points d'étapes, suivre ce qui va se passer sur le site, avec tous les acteurs. Cela me semble indispensable.

Cette enveloppe budgétaire est à la hauteur du nombre de personnes présentes sur le site et des éléments qui sont connus.

Il faudra veiller à ce que les événements proposés soient quasiment gratuits et en libre accès. Je peux vous garantir que nous sommes dans une proposition parfaitement recevable. En effet, nous allons proposer à des personnes, qui n'ont pas forcément les moyens de participer à des ateliers culturels, d'aller à Vincent de Paul et bénéficier d'un certain nombre d'animations.

Sur la question du montage financier : je n'ai pas été présent aux réunions qui se sont déroulées au niveau central à ce sujet. On sait cependant qu'au niveau de la Ville de Paris existent des services, notamment juridiques, qui sont compétents sur ces questions. Je me place dans cette optique. Les documents que vous réclamez doivent être fournis, cela me semble important.

Les conditions sont réunies pour entamer enfin ces animations sur le site de Saint Vincent de Paul.

Je serai également vigilant sur la concertation. C'est moi le fameux adjoint qui écrit sur son blog qu'il fallait passer à une deuxième étape de la concertation. Effectivement, nous arrivons à une étape où il va falloir aller davantage dans le détail avec les habitants : sur la question des circulations douces, sur la question du grand jardin... et faire cela en lien avec le maitre d'œuvre.

C'est une chance pour le 14^e.

Mme PETIT

Nous avons des projets différents, nous avons également des manières différentes de les aborder et d'aborder la construction de la Ville.

Cependant, renvoyer 150.000 euros à toute la misère du monde, en faisant semblant de la découvrir ce soir par rapport à l'attribution d'une subvention YES WE CAMP, je trouve cela déplacé.

J'attends, M. AZIERE, le prochain Conseil d'arrondissement, où vous me demanderez encore pourquoi on accepte sur des sites des opérations tiroirs pour des foyers de travailleurs migrants. C'est le cas à Saint Vincent de Paul déjà, c'est le cas aussi boulevard Saint Jacques.

Nous assumons systématiquement nos responsabilités pour accepter sans sourciller une seule seconde des possibilités d'hébergement d'urgence pour des sans-domicile-fixe et pour des jeunes mineurs étrangers qui arrivent sur Saint Vincent de Paul. Ce sont aujourd'hui 500 personnes en difficulté qui sont hébergées. Alors, faire semblant s'apitoyer sur la misère du monde et dire « au secours la méchante mairie d'arrondissement accepte de financer pour 150.000 € une subvention à un collectif de jeunes architectes, urbanistes, paysagistes, designers, pour accueillir des projets tels que la Ressourcerie créative ou Mon premier bureau par exemple, nouveautés dans le domaine de l'économie sociale et solidaire », c'est à la limite de l'indécence.

Ensuite, je fais confiance à la Ville de Paris pour border juridiquement ceci. Vous ne pouvez pas imaginer le nombre d'échanges qu'il y a eu entre la Direction des Affaires Juridiques et l'AP-HP, qui est encore officiellement propriétaire de cette parcelle. Auriez-vous préféré les barbelés qui sont installés et les menaces d'envahissement de squats d'obscurs collectifs se positionnant pour la défense des « SDF blancs » qui menacent d'envahir les locaux de Saint Vincent de Paul.

Nous assumerons, tout au long de cette mandature, et jusqu'au premier coup de pelleteuse, nos divergences sur un certain nombre de points. Oui, nous construirons des logements sociaux, oui, nous construirons des logements en accession à la propriété et des équipements publics. Nous le ferons en concertation avec les habitants.

M. SCHLUMBERGER, vous rappelez un certain nombre de faits : c'est votre vision. Mais nous, avec Marianne AUFFRET, avec Florentin LETISSIER, nous continuerons à vous associer, nous continuerons à vous proposer d'être dans les cadres collectifs de régulation et de concertation.

Vous pourrez à nouveau poser l'ensemble de vos questions à Jean-Louis MISSIKA, que vous pourrez rencontrer lors d'une prochaine réunion du comité d'organisation de la concertation.

Vous avez pu également co rédiger et amender avec nous la fiche de synthèse que nous avons remise à l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. Nous avons toujours évoqué la manière dont la Ville et l'AP-HP s'étaient mises enfin d'accord pour pouvoir céder ce terrain conformément à nos engagements, pour que nous puissions remplir nos objectifs.

Aujourd'hui, nous nous lançons dans une aventure collective et dans la définition d'un projet urbain qui apportera un nouveau futur pour le quartier Saint Vincent de Paul : trois hectares et demi ! Aujourd'hui, laisser Saint Vincent de Paul tel une coquille vide représente un coût. Nous avons souhaité aborder le sujet différemment, apporter de l'animation, permettre que les associations et les porteurs de projets puissent développer leur projet et rendre ce site utile pour le plus grand nombre, ainsi que pour les personnes en grande difficulté.

Nous ne sommes pas d'accord, ce n'est pas très grave.

Je vous donne rendez-vous sur place, lorsque le site sera ouvert aux habitants et qu'ils pourront à nouveau s'en emparer.

Je vous propose de passer au vote.

M.LESAIN

S'il vous plait! J'ai posé six questions. Vous n'avez donné aucune réponse à mes questions.

Mme PETIT

Tout a été dit ! Je passe au vote.

M. AZIÈRE

Que sont les SDF blancs?

Mme PETIT

Le collectif des SDF blancs, qui a essayé déjà à plusieurs reprises de rentrer dans le site afin de s'emparer d'un certain nombre de bâtiments.

Passons au vote!

DELIBERATION N°151

2015 SG 57 Subvention (150.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association YES WE CAMP

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants 29 dont 3 pouvoirs Pour: 23 dont 3 pouvoirs

Contre: 6LR et UDI

- Projet de délibération 2015 DDCT 83

États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je passe à trois délibérations qui sont liées.

La première détermine le cadre de calcul des dotations d'animation et de gestion locale pour l'année 2016. Il n'y a rien de nouveau. Cette dotation est calculée dans la perspective de la préparation du budget de la Ville de Paris pour l'année à venir, en fonction du nombre d'habitants par arrondissement et des règles dans les quartiers prioritaires. Il existe un certain nombre de critères, qui n'ont pas évolué par rapport à l'année passée.

Nous avons réuni l'ensemble des groupes vendredi dernier pour aborder cette question. C'est une délibération classique et traditionnelle à cette étape.

La deuxième porte sur la dotation d'investissement; elle est calculée en fonction du nombre d'équipements de proximité. Les deux principales modifications pour 2016 sont de simples changements de dénominations. La nouvelle dénomination apportée au square de la rue de Chatillon sera square Lionel ASSOUAD. Nous avons déjà débattu de cette question en Conseil.

Nous souhaitons aussi rajouter à l'inventaire des équipements de proximité, la future crèche du nouveau quartier Broussais, dont nous assurerons la gestion et qui est rattachée à la détermination du montant de subvention d'investissement.

Les groupes souhaitent-ils prendre la parole sur ces trois délibérations ?

M. FERTIER

Juste pour dire que nous nous abstiendrons sur ces trois délibérations.

Mme PETIT

Je vais passer au vote.

DELIBERATION N°152

2015 DDCT 83 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique: à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 3 pouvoirs Pour: 23 dont 3 pouvoirs Abstentions: 6 LR et UDI

- Projet de délibération 2015 DDCT 84

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2016.

Rapporteure: Mme Carine PETIT

DELIBERATION N°153

2015 DDCT 84 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2016.

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 3 pouvoirs Pour: 23 dont 3 pouvoirs

Abstentions: 6 LR et UDI

- Projet de délibération 2015 DDCT 85

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016

Rapporteure: Mme Carine PETIT

DELIBERATION N°154

2015 2015 DDCT 85 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique: à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 3 pouvoirs Pour: 23 dont 3 pouvoirs

Abstentions: 6 LR et UDI

- Projet de délibération 2015 DFA 90

Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je me passe la parole pour deux délibérations qui sont soumises pour avis au Conseil d'arrondissement et qui relèvent de la compétence du département de Paris. Elles concernent des

marchés à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés.

Au regard des montants, elles sont soumises pour avis à tous les Conseils d'arrondissement avant le passage au Conseil de Paris.

Il y a-t-il des questions pour ces deux délibérations?

DELIBERATION N°155

2015 DFA 90 Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique: à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DFA 37-G

Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés

Rapporteure: Mme Carine PETIT

DELIBERATION N°156

2015 DFA 37-G Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DEVE 123

Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020.

Rapporteur: M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Chers collègues, lors du printemps dernier, notre assemblée du 14^e, par la délibération 2015 DEVE 37, a approuvé les nouvelles cartes du bruit routier de la Ville de Paris, qui sont la base du Plan de Prévention du Bruit de la Ville de Paris.

Dans le même temps, nous avons évoqué le lancement de la consultation sur ce Plan afin que les habitantes et les habitants puissent aussi donner leur avis sur ce projet.

Après confirmation en Conseil de Paris, ce Plan a été mis à disposition du public du 2 avril au 2 juin 2015, sur le site Paris.fr, au Pôle Accueil et Service à l'Usager de la Direction de l'urbanisme, ainsi que dans les 20 mairies d'arrondissement.

Les observations du public ont été recueillies en ligne et sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux de consultation. Ce sont 168 personnes qui ont participé à cette consultation, dont 144 via internet.

La thématique des bruits dits « émergents », à savoir les bruits de courte durée et de forte intensité, est arrivée en tête des préoccupations. Parmi eux, les deux-roues motorisés représentent la première source de bruit dénoncée.

Le deuxième sujet de préoccupation exprimé lors de la consultation a porté sur le bruit des engins de collecte et de nettoiement ; les contributeurs évoquent à la fois les horaires de travail matinaux et les niveaux de bruit émis.

Les sirènes des véhicules d'urgence constituent le troisième sujet, suivi du thème de la lutte contre l'usage intempestif du klaxon. D'autres sources de nuisances sonores ont fait l'objet de contributions, parmi lesquelles, les livraisons, la vitesse, les bus, les pavés et les axes très circulés.

Les solutions plébiscitées vont de la création de zones 30 et d'aménagements localisés limitant la vitesse et le trafic, au développement des deux-roues motorisés électriques, en passant par le traitement du boulevard périphérique et la pose d'enrobés phoniques sur des axes routiers intramuros.

Ces actions font d'ores et déjà partie d'axes de travail en cours de réflexion ou de mise en œuvre :

- Valorisation des zones calmes : zones 30 ou zones à trafic limité ;
- Sensibilisation des usagers de la route et des agents municipaux ;
- Clauses acoustiques dans les marchés publics de véhicules et de conteneurs ;
- Étude de faisabilité portant sur des dispositifs de couverture partielle et légère du périphérique, l'installation de panneaux solaires permettant de créer une couverture légère du périphérique en canopée solaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme MERCHADOU

Tout d'abord, je voudrais faire un rappel : un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement doit préciser les mesures à mettre en œuvre pour prévenir et réduire les bruits engendrés par les transports, les routes, les voies ferrées et les installations industrielles. Ces mesures s'appuient sur des diagnostics du bruit des zones concernées par le dépassement des seuils fixés dans le code de l'environnement. Or, ce diagnostic prend la forme de cartes colorées qui pour l'instant ignorent les arrondissements dans leur singularité, de même qu'elles ignorent les bruits émergents, domestiques et de proximité. Ces bruits arrivent en tête des préoccupations des habitants ; ce sont les deux roues motorisées, les chantiers, etc.

C'est pourquoi le plan que vous présentez pour la deuxième fois m'inspire la plus vive inquiétude car il s'appuie sur des bases trop incertaines pour répondre aux préoccupations des habitants du 14^e.

Il n'y a pas d'approche adaptée du bruit. Il n'y a pas de carte concernant le 14^e, donc pas de descriptif précis, d'où la difficulté d'apporter des réponses ciblées.

Enfin, les mesures d'adaptation présentées par rapport au plan précédent s'appuient sur le résultat d'une consultation; 168 Parisiens ont répondu. Je rappelle que la population de la capitale est de plus de 2 millions d'habitants. Je vous laisse calculer le ratio.

Pourquoi ce résultat de cette concertation ? Deux raisons me viennent à l'esprit : soit les Parisiens se désintéressent du bruit, soit la consultation est inadaptée. Je pencherais plutôt pour la deuxième raison.

Il aurait été performant de lancer dans notre arrondissement, en liaison avec les Conseils de quartiers, les prémisses d'un outil cartographique, relevant les points noirs, tous bruits confondus. En effet, le 14^e cumule de nombreuses sources de bruit, eu égard à sa situation aux portes de Paris : bruit routier, périphérique, grandes artères structurantes, bruit ferroviaire, avec 5 points noirs sur 34 à Paris (gares Montparnasse et Denfert Rochereau notamment).

Lors de la séance du 2 mars, nous avions approuvé, Mme la Maire, votre volonté d'agir contre le bruit dans notre arrondissement et avions demandé que des actions spécifiques soient mises en œuvre.

Cependant, les propositions faites aujourd'hui, qui vont dans le bon sens (comité de suivi du plan ou création de zones à trafic limité par exemple), connaissent leurs limites en matière de protection du bruit ; elles ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Dans notre arrondissement, je réitère le souhait d'un engagement fort de votre part, Mme la Maire, comme vous savez le faire pour d'autres sujets. Il s'agirait d'établir, en liaison avec les Conseils de quartier, une carte de tous les bruits. Dans notre arrondissement Il s'agirait également de créer des zones piétonnes ou semi piétonnes, en complément des zones à trafic limité.

Il s'agirait également de restaurer la petite ceinture en zone calme. Il s'agirait de traiter en priorité les points noirs ferroviaires ainsi que les habitations situés le long de ces voies qui sont très souvent des logements sociaux.

Enfin, il faudrait dans notre arrondissement viser l'objectif de seuil sonore de l'OMS. C'est la moindre des choses que de respecter la loi.

En conclusion, nous sommes très partagés car le bruit est un sujet très important. Nous étions très tentés de nous abstenir, mais nous allons voter pour ce plan. Nous serons toutefois très vigilants sur sa mise en œuvre.

M. LIEBAULT

Merci, chers collègues. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter du bruit dans un précédent Conseil d'arrondissement. Je ne vais pas revenir sur tous les sujets. Plusieurs pistes sont intéressantes : couverture du périphérique, zones calmes, sensibilisation, usage du klaxon...

Je voudrais poser la question : n'est-ce pas la dernière fois que l'on discute de la question du bruit dans notre Conseil du 14^e arrondissement ? En effet, on peut lire dans la délibération, je cite : « Le Plan prévoit que la Ville de Paris propose à la métropole du grand Paris d'organiser une conférence métropolitaine sur le bruit dans l'environnement dès qu'elle sera en capacité de s'emparer de cette problématique. »

Effectivement, la lutte contre les nuisances sonores est une compétence des communes que la loi a décidé de transférer vers la métropole. Ce sera la seule métropole qui aura à gérer l'ensemble du plan de lutte contre le bruit, ce qui nous pose un vrai problème, car ce dessaisissement des communes, c'est aussi un éloignement des citoyens vis-à-vis des collectivités en charge de prendre des décisions à ce sujet. Or, il est vrai que le bruit est un élément de proximité. Transférer la gestion du bruit à une métropole technocratique et éloignée, n'est-ce pas dessaisir les communes et les habitants eux-mêmes ?

S'il fallait une cohérence, les collectivités actuelles sont, selon nous, tout à fait à même de la satisfaire, par exemple la Région, pour deux raisons. La Région fédère les transports et l'on sait que la première cause des nuisances est le transport. De plus, le bruit ne s'arrête pas aux frontières de la

petite ceinture. L'échelle de la région Ile-de- France est donc tout à fait pertinente pour décider de la cohérence.

En dépit des risques d'éloignement des citoyens, de technocratisation de décision du Plan Bruit, nous allons voter pour cette délibération (pour toutes les autres raisons qui ont été invoquées), mais nous émettons notre inquiétude sur une délibération qui risque de priver notre Conseil arrondissement de tout débat sur la gestion du Plan Bruit.

Mme BLAUEL

En charge de ce dossier à l'échelle parisienne, je voudrais dire un mot qu'aucun de vous n'a prononcé dans sa déclaration, c'est que ce Plan Bruit a un enjeu sanitaire extrêmement fort. On parle beaucoup de pollution d'air, mais le bruit a également des incidences sanitaires. Mme MERCHADOU l'a évoqué : il faut rappeler les 12 % de Parisiens qui sont encore exposés au bruit au-delà du seuil légal.

Pourquoi ce plan bruit revient-il devant votre Conseil? Nous avons déjà eu ce débat avant les vacances. Un premier projet a été soumis à votre vote pour avis, puis une consultation a été ouverte, et aujourd'hui c'est le plan définitif.

Je voudrais répondre aux interrogations que vous posez sur le contenu de ce Plan. Il y a une petite contradiction, Mme MERCHADOU, lorsque vous soulevez le point de la définition légale du Plan Bruit qui répond à la question du bruit liées aux infrastructures routières. Ce Plan ne peut pas répondre à l'ensemble des questions. À la mairie de Paris, nous sommes plusieurs à travailler sur cette question. Le ferroviaire répond à la compétence de l'État, mais nous y travaillons quand même. Cependant, les questions de voisinage ne sont pas intégrées dans ce Plan.

Une consultation publique importante a eu lieu sur internet. Je tiens à remercier les arrondissements, de gauche, comme de droite, qui sont rentrés dans cette dynamique. De grandes tendances se sont dégagées, comme Florentin LETISSIER l'a mentionné. Les zones calmes, notamment, sont issues de cette consultation.

Dans cette nouvelle version ont été intégrées toutes les demandes émanant de tous les groupes présents au dernier Conseil de Paris.

J'ai redit au Conseil de Paris que ma porte était grande ouverte à qui voulait faire des propositions supplémentaires. Personne n'est venu me voir. Je considère que la consultation a été faite cependant.

Sur les solutions mises en œuvre, je ne reprendrai pas l'ensemble du plan. Je rappellerai deux gros dossiers :

- un bruit de fond important lié à la circulation des voitures. En coordination avec le Plan contre la Pollution, nous allons vers un réaménagement des espaces publics, et une diminution de la place de la voiture. Il n'y a pas de solution miracle toutefois ;
- des bruits plus ponctuels, comme les deux-roues motorisés.

Enfin, je voudrais rassurer Nicolas LIEBAULT sur la question de la métropole. C'est une proposition forte qui a émergé au moment du débat sur la métropole de Paris, avec les enjeux environnementaux qu'il va falloir prendre en main. Il faut que ces questions, comme la pollution et la protection du climat, soient abordées à l'échelle de la métropole, mais cela n'empêchera pas le travail réalisé à la Ville de Paris. Il n'y aura pas de transfert. Nous continuons à effectuer le travail que nous faisons à la mairie de Paris. Ce n'est pas un transfert. C'est une première consultation avec les villes limitrophes sur ces enjeux.

Mme PETIT

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote et de rappeler, comme Florentin l'a fait, les éléments concrets de ce Plan pour l'arrondissement, comme les Zones à Trafic Limité. Nous avons fait la demande que le quartier Montsouris puisse en bénéficier.

Nous n'oublions pas non plus les combats que nous menons aux côtés des riverains touchés par les bruits, non pas routiers, mais ferroviaires, le long de la voie Vercingétorix, et particulièrement le long de la ligne B du RER, qui est aérienne et gêne donc fortement les riverains.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N°157

22015 DEVE 123 Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020.

M. Florentin LETISSIER rapporteur

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 25 dont 4 pouvoirs

Abstentions: 4 LR

- Projet de délibération 2015 DEVE 138

Subvention (1,700 euros) et convention avec l'association Florimont - Le Château Ouvrier (14e)

Rapporteur: M. Armand RENARD

M. RENARD

Nous parlons d'une subvention pour l'association Florimont, pour son projet « Graine de Quartorzien ». Ce projet consiste à planter des semis de céréales dans différents lieux du 14^e arrondissement (jardins partagés, jardins publics, écoles, centres d'animation. Il a démarré avec les semis faits au printemps dernier sur 120m² de parcelles sur un total 32 sites.

Vous avez peut-être pu voir certaines de ces céréales exposées au forum des associations le week-end dernier.

C'est un projet ouvert à tout public, notamment les jeunes, dans les écoles. Il sera poursuivi en 2016. C'est un projet innovant d'agriculture urbaine qui vise essentiellement à sensibiliser les habitants à l'intérêt d'une production alimentaire localisée et aux vertus de l'agriculture urbaine, tant en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique, que de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Je vous prie, chers collègues de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a -t-il des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N°158

2015 DEVE 138 Subvention (1.700 euros) et convention avec l'association Florimont - Le Château Ouvrier (14^e).

M. Armand RENARD rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 SG 61

Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo protection)

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

Merci madame la Maire.

Cette délibération comporte quatre axes : les objectifs, les priorités, la méthode et enfin les éléments financiers.

<u>Les objectifs</u> sont sensiblement les mêmes que ceux qui avaient prévalus lors de la création du plan de vidéo protection en 2009 :

- améliorer la gestion de l'ordre public, notamment lors de grands rassemblements et manifestations, assurer la protection des institutions et des établissements sensibles ;
- renforcer la sécurisation de Paris, contre la délinguance et le risque terroriste ;
- mieux gérer la circulation sur les principaux axes et aux portes de la capitale et renforcer la sécurité routière.

Un nouvel élément est intervenu depuis 2009 suite aux événements tragiques (attentats de Charlie Hebdo et de l'hyper casher) : le rôle des caméras de surveillance a été revu.

Un autre objectif introduit dans l'avenant est la lutte contre la pollution de l'air, par une meilleure identification des véhicules, avec la possibilité de mieux lutter contre le stationnement gênant, sur les passages piétons, couloirs de bus ou aux carrefours réputés dangereux.

Je précise que pour ces nouvelles caméras et ces nouveaux objectifs, le comité d'éthique a été saisi par la préfecture de police et a émis un avis favorable.

Les priorités sont les suivantes :

Les nouveaux quartiers non pris en compte initialement;

Les ajustements, fruits d'un travail entre la préfecture de police et la mairie d'arrondissement ; L'amélioration de la vidéo protection afin de lutter contre l'insécurité routière et les abus de stationnement.

La méthode:

Un diagnostic conjoint de la Ville et de la préfecture de police ;

165 nouvelles caméras ;

Un courrier individualisé de la maire de Paris et de la préfecture pour informer et mener la discussion avec les mairies d'arrondissement ;

Une rencontre entre les maires d'arrondissement, la Ville de Paris et la préfecture de police ; Le retour des résultats.

Les éléments financiers :

Le tout tient dans une enveloppe de 6,2 M€, en tenant compte de la subvention pour la préfecture de police qui représentera au total pour la Ville un investissement de de 5,32 M€. Le delta sera pris en charge par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Dernier point avant d'en venir spécifiquement à notre arrondissement, dont nous aurons l'occasion de parler tout à l'heure lors du vœu sur la nécessité d'un renfort supplémentaire des forces de police : la vidéo protection ne saurait se substituer aux moyens humains. Elle a toutefois permis de réaliser plus de 5.977 interpellations en flagrant délit. 1.312 vidéos ont été intégrées à des procédures judiciaires. C'est donc la preuve que c'est utile.

Par ailleurs, sur un territoire de 500 km2, avec les caméras de la RATP et autres caméras sur la voie publique, le maillage est conséquent, sans qu'il entrave les libertés individuelles.

Enfin, concernant notre arrondissement, nous avions la volonté que les nouveaux quartiers qui n'étaient pas concernées par la vidéo protection -je pense en particulier à Broussais- puissent en bénéficier. Cette vidéo protection est le fruit d'un travail entre le commissariat et la mairie d'arrondissement. Tous les retours qui ont été faits par les riverains, par le biais des différentes rencontres organisées par Mme la Maire, notamment, « Une semaine, un quartier », ont été pris en compte.

Il était initialement prévu 6 caméras dans le 14^e arrondissement ; nous avons réussi à en obtenir une septième. Nous nous en félicitons.

C'est pourquoi je vous propose de voter cet avenant.

Mme PETIT

Je souhaite compléter ce que vient de dire Cédric GRUNENWALD : nous avons confronté nos positions et eu un dialogue avec les riverains sur l'utilité d'une caméra.

La commissaire a toujours apporté son regard d'experte, en veillant à ce que les projets d'implantation soient complémentaires de ce qui existe.

Il est important de signaler que le nouveau quartier Broussais sera équipé de caméras de vidéo protection. Nous sommes concernés par l'un des objectifs du plan de redéploiement parisien.

Les deux entrées principales du parc Montsouris en seront également équipées. Nous avons discuté de l'intérêt d'avoir deux caméras supplémentaires, et nous avons souscrit à cela. En effet, en raison de l'ouverture 24h/24 du Parc Montsouris cet été, il nous a paru utile que ces deux éléments arrivent au bon moment.

Nous avons également eu des discussions, des réunions de travail et d'information, entre les équipes du commissariat, la commissaire, et les habitants de la rue Sablière. Nous avons fait remonter cette demande à la préfecture et une caméra supplémentaire sera bien installée sur le secteur Sablière.

Sur Pernety, dès janvier-février, nous avions fait remonter la nécessité d'une caméra supplémentaire. Le préfet a donné son accord. Au mois de juillet, nous avons fait remonter, avec la commissaire, la nécessité de l'implantation d'une deuxième caméra, en complément du dispositif déjà existant. La localisation exacte est en cours de définition, des discussions ont lieu à ce sujet entre la commissaire et les services de la préfecture. Le préfet nous a bien confirmé qu'il y aurait deux caméras supplémentaires installées sur le secteur Pernety et que ces deux caméras seraient les premières à être installées ; les procédures d'installation et de travaux, devraient être accélérées.

Je pense que cette démarche permet d'effectuer un travail pragmatique qui répond aux questions d'insécurité et aboutit à de nouvelles solutions.

M. AZIÈRE

Merci Mme la Maire.

Nous voterons pour cette délibération. Nous sommes convaincus que l'augmentation des moyens voués à la vidéo surveillance dans Paris est une mesure de bon sens.

Nous n'allons pas faire de surenchères ; 165 nouvelles caméras pour un budget de 5 M€, cela nous semble être un progrès. C'est ce que nous voulant dire en votant cette délibération.

Cela représente une caméra pour 2.000 habitants à Paris. Je remarque que Lyon en a une pour 1.000, Nice une pour 300 et qu'il y en a 75.000 à Londres.

Nous sommes conscients de l'importance de la vidéo protection et sur l'importance de l'inter connexion entre ce réseau et celui de la RATP.

J'ajoute que l'efficacité du dispositif de vidéo surveillance ne dépend pas tant du nombre de caméras que du choix de l'emplacement et de la qualité technique du matériel, ainsi que de l'intelligence humaine lors de l'interprétation des images.

Néanmoins, je ne voudrais pas que cela se fasse au détriment de l'éclairage public : même si la technologie permet de filmer dans le noir, l'éclairage est nécessaire.

J'ai une petite déception sur le nombre de caméras dans le 14^e: 164, dont 7 supplémentaires.

La première priorité, vous en avez un peu parlé, est de renforcer les caméras de vidéosurveillance des parcs et jardins ouverts la nuit. Je pense que les événements récents de cet été sont particulièrement instructifs à cet égard. Nous sommes arrivés à un point d'impérieuse nécessité de vidéosurveillance dans les parcs et jardins.

Deuxièmement, il est bien de vouloir privilégier les nouveaux quartiers, mais n'oublions pas les anciens quartiers qui se sont rappelés à notre actualité cet été.

Voici les raisons pour lesquelles nous voterons ce plan. Nous voudrions que ce dispositif de 164 caméras supplémentaires pour 2016 soit renforcé par 164 caméras supplémentaires pour 2017. Augmentons progressivement la surveillance de Paris, renforçons progressivement la sécurité des Parisiens.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci. Bonsoir.

Je regrette que l'on n'ait pas pu organiser un débat plus général sur les problèmes de sécurité dans le 14^e arrondissement. Cela aurait été justifié par un certain nombre d'événements survenus cet été, je pense bien sûr à ce qui s'est passé à Pernety, mais aussi à la rapide aggravation de la situation du côté de la rue Antoine Chantin.

Concernant les caméras de vidéo protection, il faut reconnaître que Paris est insuffisamment doté : il compte un millier de caméras de surface. En proportion du nombre d'habitants, c'est moins que pour beaucoup de grandes villes de province. Le réseau souterrain est lui au contraire est très bien couvert. Dans les centres de vidéo protection, les policiers qui visualisent les images, disent qu'ils suivent très bien les gens dans le métro mais les perdent en surface.

La préfecture de police reconnaît ces manques, elle les reconnait tellement qu'elle a fait une liste de 240 lieux dans lesquels elle souhaitait installer des caméras, annoncés par la police comme une première tranche d'urgence.

Il faudrait, pour avoir une couverture appropriée, au moins doubler ce chiffre en surface ; passer de 1.000 à 2.000. Malheureusement, ces 240 points ne sont pas couverts, puisque seuls 165 pourront recevoir un nouvel équipement.

Par ailleurs, s'agit-il d'une première tranche comme l'a suggéré tout à l'heure Éric AZIERE, ou s'agitil d'une fin de non-recevoir? La Maire de Paris cherche-t-elle seulement à ménager les susceptibilités de sa majorité en étant factuelle sur cette question? Les 165 sont-elles le début de quelque chose, ou est-ce pour solde de tout compte pour la durée de la mandature, auquel cas on sera très loin du compte ?

Sur les 165, nous avons dans le 14^e la portion congrue, ce qui amène d'ores et déjà à faire des arbitrages entre des rues qui toutes ont des besoins urgents.

Je recevais dans ma permanence du vendredi, trois personnes du quartier Pernety, qui demandaient, chacune avec leurs arguments, une caméra dans un autre endroit du quartier Pernety.

On se retrouve à mettre en concurrence des besoins pourtant tous légitimes. 165, c'est trop peu et notre part est insuffisante au regard des besoins du 14^e arrondissement.

On est en deçà des promesses faites en 2009. Lorsque l'on reprend ce qui avait été dit dans ce Conseil en 2009, il devait y avoir 69 caméras. Nous sommes, je crois, à 57 et même avec le plan, on ne sera pas au rendez-vous des promesses faites en 2009.

En 2009, il avait été dit que la plupart des caméras seraient installées pour régler les problèmes de circulation. Ce n'est pas clair dans un certain nombre de prises de positions prises au niveau municipal, où l'argument de la surveillance de circulation revient régulièrement.

La question se pose : ces nouvelles caméras sont-elles réellement déployées à des fins de sécurité, ou dans certain cas le choix du positionnement donne-t-il la priorité à des objectifs différents ? La position des caméras, le choix de l'emplacement, n'est pas le même selon un objectif ou un autre.

Je pose également la question : l'argument que l'on nous ressert régulièrement de mieux régler la circulation, est-il utilisé à des fins de politique interne à l'intérieur de la majorité et pour ménager la susceptibilité des uns ou des autres, ou est-ce réellement un choix prioritaire de sécurité ?

Nous attendons des réponses précises à ces questions précises, et nous demandons l'engagement au Conseil de Paris que ces 165 caméras ne soient qu'un début.

Mme PETIT

Je vais redire ce que j'ai déjà dit, avant de passer la parole à Sylvie LEKIN et à Pascal CHERKI.

Ces caméras supplémentaires dans le 14^e arrondissement représentent plus de 10 % du parc installé. Elles sont là pour aider les équipes du commissariat à résoudre des enquêtes. Nous travaillons avec le commissaire de façon très étroite. C'est elle qui a travaillé avec la préfecture pour une implantation la plus juste possible.

Nous n'avons pas l'habitude, lorsque nous rencontrons les riverains, de leur dire que l'on va positionner systématiquement une caméra en bas de chez eux. Ce n'est pas notre optique, ni notre manière de voir les choses.

Ces nouvelles caméras ont comme objectif la sécurité et la tranquillité publique ; elles aident les équipes du commissariat à résoudre les choses. Il n'y a pas forcément un policier derrière chaque caméra en permanence, il serait illusoire de faire croire cela.

Nous souhaitons rappeler que notre objectif, en terme de couverture de caméras, est différent de celui de la mairie de Nice, ce n'est pas notre modèle de pensée à Paris. Nous préférons toujours redemander des moyens supplémentaires sur le terrain. Nous essayons d'avancer sur nos deux pieds, donc Nice, non merci!

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Et Lyon? Il y en a plus.

Mme PETIT

Lyon non plus...

Mme LEKIN

Merci madame la Maire. Le groupe écologiste votera contre, car tout ce que nous souhaitons, ce sont des moyens humains. Les caméras ne peuvent remplacer le manque de policiers.

Londres est truffée de caméras, cela n'a pas empêché les attentats. Je vais prendre un exemple plus local, que nous déplorons tous, ce qui s'est passé à Pernety: si l'employé d'hôtel n'avait pas vu l'agression se dérouler, il n'aurait pas appelé immédiatement les policiers et les dégâts auraient été beaucoup plus importants.

Je pense qu'avoir une présence humaine sur le terrain est primordial pour assurer la sécurité des citoyens. Bien sûr que les riverains demandent des caméras : on ne leur propose que des caméras ! On ne leur propose pas de personnel pour les sécuriser.

J'entends toujours les « Quatorziens » dire que lorsqu'ils appellent la police la nuit, elle ne peut se déplacer, car il n'y a ni personnel ni voiture.

La caméra surveille certes, mais elle ne protège pas. Je suis désolée, mais je souhaite que le citoyen soit protégé et pas simplement surveillé.

Je reprends un texte de l'éditorial de M. KESSOUS, président du Comité d'éthique :

« Un des objectifs essentiels de la vidéo protection est la recherche de gains opérationnels, notamment en matière de risque terroriste. La violence des événements de janvier et l'émotion qu'ils suscitent ne doivent toutefois pas nous écarter de l'obligation de concilier cet objectif avec l'impératif de respect des libertés publiques et individuelles. », notamment avec les caméras HD qui ont une grande précision et n'épargnent personne.

Il faut quand même préserver les derniers domaines de liberté publique.

M. BEGUÉ

Merci Mme la Maire. Le groupe communiste Front de gauche votera contre cette délibération, pour plusieurs raisons. Je ne rentrerai pas dans des débats philosophiques, mais je vais essayer de relater les choses.

Aujourd'hui, la vidéosurveillance en lieu ouvert est inefficace. On a parlé tout à l'heure de la RATP. La RATP est un lieu fermé. On ne parle plus de la même chose.

L'objectif est-il d'arrêter les criminels ou d'empêcher le crime ? Si on veut empêcher le crime, rien ne vaut une présence humaine. C'est pour cela que nous voterons en faveur du vœu qui demande plus de policiers.

Les États-Unis, l'un des pays les plus surveillés, est aussi l'un des plus violents.

M. AZIÈRE, je vous ai laissé parler, je vous demande de me laisser parler tranquillement, sans faire de commentaires.

Dans les objectifs de 2001, se trouvait la lutte contre le terrorisme ; je ne veux pas faire d'humour à ce sujet, le sujet est trop grave, mais on ne peut pas dire que dans ce cas-là, les caméras aient été efficaces, si ce n'est pour arrêter « par la suite » ceux qui ont commis cet acte.

Dernier exemple : il y a quelques jours, a eu lieu un dramatique incendie dans le 18^e arrondissement. L'incendiaire est venu deux fois, en passant deux fois devant les caméras. On l'a reconnu « par la suite », mais qu'a-t-on empêché ? Il y a eu 9 morts ! On l'a arrêté « par la suite ». On est toujours « par la suite ».

Dernier élément : j'ai entendu Mme KOSCIUSKO-MORIZET qui en est à demander encore plus de vidéosurveillance. On est dans la surenchère permanente.

Ce que l'on développe, c'est un sentiment de sécurité, ce n'est pas la sécurité!

M. CHERKI

Ce débat est intéressant, mais nous n'avons pas progressé depuis 2009. Ceux qui sont contre ont les mêmes arguments, ceux qui trouvent que cela ne va pas assez vite ont les mêmes arguments.

Il est d'ailleurs plaisant de voir que ceux qui trouvent qu'il n'y en a pas assez, étaient pour leur réduction entre 2002 et 2012. On aurait pu en mettre 1.500, on aurait pu en mettre 2.000, pourquoi 1.000 ? C'est vous qui avez décidé.

Le ministre de l'Intérieur de l'époque avait fixé trois objectifs en termes de vidéo protection :

- régulation des flux de circulation et travail sur l'accidentologie ;
- gestion des flux des manifestations (et cela avait donné lieu à débat);
- prévention des infractions, par un effet dissuasif, et recherche des auteurs quand une infraction a été commise.

Régulièrement, la préfecture, dont c'est la responsabilité, fait installer des caméras, par exemple dans des nouveaux quartiers, ou dans des quartiers où au départ elle avait estimé que ce n'était pas utile.

C'est la police elle-même qui estime le nombre nécessaire et il faut partir du fait que leur expertise est solide.

On connaît les limites, vous les avez rappelées : la vidéo protection est un outil.

Même si le discours est parfois plus sécuritaire et plus martial, on a tiré les leçons de la multiplication des caméras, notamment en termes d'exploitation. La question n'est pas forcément celle des images mais celle de leur exploitation. C'est ce que disait Mme LEKIN tout à l'heure.

Un travail est fait sur la question de l'interconnexion, avec la RATP, y compris pour des équipements qui sont propriété de la Ville.

On avance sur ces questions : il faut du pragmatisme pour l'installation d'un dispositif nouveau en France.

Cependant, vous l'avez tous rappelé, il y a la question de l'humain. Entre 2002 et 2012, des milliers d'emplois policiers ont été supprimés en France et à Paris, en lien avec la baisse des fonctionnaires. À un moment donné, cela se ressent sur le terrain. Paris a perdu entre 1.000 et 1.500 policiers.

On ne rattrape pas comme cela des coupes sombres qui ont été faites en trois quatre ans. Les effectifs arrivent progressivement.

Par ailleurs, ces effectifs réduits à Paris ont été sollicités dans des arrondissements voisins. Enfin, il y a eu une sécurisation des sites sensibles suite aux attentats de Charlie Hebdo.

La ville de Paris accompagne le développement des caméras.

Mme PETIT

Cédric GRUNENWALD, pour un petit mot de conclusion, avant de passer au vote.

M. GRUNENWALD

Avec l'arrivée des nouvelles caméras, nous serons au même niveau que le 17^e. Quand on voit les violences urbaines à Nice cet été, mettre en valeur cette ville qui a des caméras de protection en nombre beaucoup plus important que Paris, n'est pas approprié.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N°159

2015 SG 61 Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo protection)

M. Cédric GRUNENWALD rapporteur

DELIBERE

Article unique : avis favorable, à la majorité est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 18 dont 3 pouvoirs

Contre: 7 (PC - EE-LV) dont 1 pouvoir

Abstentions: 4 (LR)

- Projet de délibération 2015 DDCT 76

Subventions (539.246 euros) à 88 associations porteuses de 120 emplois d'adultes relais et conventions avec 44 associations

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Merci Mme la Maire.

Au vu de la densité de ce Conseil, je vais regrouper un certain nombre de délibérations. Cela ne remet pas en cause l'intérêt que nous portons aux projets associatifs.

Je vais commencer par la DDCT 76 qui porte sur les adultes relais et le complément qu'apporte la Ville sur ces adultes relais. Cela concerne le Centre social Didot, la Compagnie Bouche à Bouche, Afrique Partenaires Services, le centre social Maurice Noguès, la Maison de Justice et du Droit et Môm' Didot.

Sur l'ensemble de Paris, ces subventions se montent à 539.246 euros.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N°160

2015 DDCT 76 Subventions (539.246 euros) à 88 associations porteuses de 120 emplois d'adultes relais et conventions avec 44 associations

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs

Pour: 29 dont 4 pouvoirs

Mme TONOLLI

Dans le deuxième groupe, 10 délibérations qui concernent des actions d'associations dans des quartiers « politique de la Ville ».

- Une subvention de 12.000 euros pour l'association APASO pour son projet « classes en fête » pour les familles monoparentales ;
- Une subvention à l'échelle parisienne de 150.000 euros pour les actions de 5 associations dans la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers politique de la ville ; en ce qui nous concerne, il s'agit de l'association ARFOG Lafayette qui a pu suivre une dizaine de jeunes du 14^e. D'autres jeunes seront accompagnés dans ce cadre d'ici la fin de l'année ;
- Une subvention de 1.500 euros pour l'association « Relief » pour les outils de communication qu'elle développe pour l'accueil des nouveaux locataires dans le square Auguste Renoir ;
- Une subvention de 4.000 euros pour l'association YACHAD, pour tous ses projets concernant les familles monoparentales, notamment « Femmes sous un autre jour » ;
- Une subvention dans le cadre des Affaires scolaires, de 1.000 euros pour ARPEGE 14;
- Une subvention de 2.000 euros pour CARREFOUR 14;
- 2.000 euros pour la compagnie A force de rêver ;
- 2.000 euros pour LE MOULIN;
- 1 000 euros pour Mains AGILES;

Ces associations mènent des actions en direction des enfants des quartiers politique de la Ville.

- -Une subvention de 6.000 euros pour le CETIF, pour son action « En avant les filles » les filles étant parfois un peu oubliées dans les quartiers politique de la Ville ;
- -1.500 euros pour Florimont, pour son action « Tous connectés » ;
- -2.000 euros pour l'association le MOULIN pour son bulletin « le Moulin à Paroles » fait avec les jeunes du Moulin de la Vierge ;
- -3.000 euros pour l'association APASO, pour son action « accès au droit et à l'insertion » qui concerne 170 jeunes ;
- -Une subvention de 2.500 et une autre de 1.500 euros pour la Compagnie Bouche à Bouche pour toutes les actions qu'elle mène dans les quartiers politique de la Ville, notamment pour son projet « Banquet et clowns ».

Sur ces ensembles de subventions, je vous demande de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Merci. Il y a -t-il des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote. Les délibérations citées par Mélody TONOLLI sont approuvées.

- Projet de délibération 2015 DDCT 100

Subventions (50.000 euros) et conventions avec 4 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville réseaux de solidarité familles monoparentales (14^e, 18^e, 19^e et 20^e).

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N°161

2015 DDCT 100 Subventions (50.000 euros) et conventions avec 4 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville réseaux de solidarité familles monoparentales (14^e, 18^e, 19^e et 20^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDCT 111

Subventions (150.000 euros) et conventions avec 5 associations dans le cadre de la Lutte Contre l'Illettrisme et le Développement des Compétences Clés des jeunes des quartiers politique de la ville.

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N°162

2015 DDCT 111 Subventions (150.000 euros) et conventions avec 5 associations dans le cadre de la Lutte Contre l'Illettrisme et le Développement des Compétences Clés des jeunes des quartiers politique de la ville

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDCT 112

Subventions (51.000 euros) et conventions avec 7 associations porteuses de projets économiques locaux.

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N°163

2015 DDCT 112 Subventions (51.000 euros) et conventions avec 7 associations porteuses de projets économiques locaux

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDCT 114

Subventions (37.500 euros) et convention au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N°164

2015 DDCT 114 Subventions (37.500 euros) et convention au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DFPE 374

Subvention (4.000 euros) à l'association « ASFM / YACHAD » (14^e) pour ses actions de soutien aux familles monoparentales

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N°165

2015 DFPE 374 Subvention (4.000 euros) à l'association « ASFM / YACHAD » (14^e) pour ses actions de soutien aux familles monoparentales

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DASCO 71

Subventions (10.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 14^e arrondissement et conventions avec deux associations

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N°166

2015 DASCO 71 Subventions (10.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 14^e arrondissement et conventions avec deux associations

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

Projet de délibération 2015 DJS 272

Subventions (7.500 euros) à 2 associations de jeunesse et convention avec 1 association (14e)

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N°167

2015 DJS 272 Subventions (7.500 euros) à 2 associations de jeunesse et convention avec 1 association (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

Projet de délibération 2015 DJS 305

Subvention (2.000 euros) à l'association Le Moulin (14e)

Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N°169

2015 DJS 305 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Moulin (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs

Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DJS 337

Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Cie Bouche à Bouche (14^e)

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N°171

2015 DJS 337 Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Cie Bouche à Bouche (14e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

Subvention (1.500 euros) à la Compagnie Bouche à Bouche pour la réalisation de son action dans le quartier Porte de Vanves (14^e)

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N°173

2015 DAC 471 Subvention (1.500 euros) à la Compagnie Bouche à Bouche pour la réalisation de son action dans le guartier Porte de Vanves (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique: à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO, Massy (91)

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

⁻ Projet de délibération 2015 DAC 471

Projet de délibération 2015 DJS 334

Toujours dans les quartiers politique de la Ville, cette subvention concerne le financement d'une étude, aussi je voulais vous la présenter à part. C'est une subvention pour la Régie de quartier, pour la soutenir dans son projet de diversification de ses activités d'insertion, dans un secteur déterminé comme un secteur qui recrute, la sécurité et le gardiennage. Avant de se lancer dans ce nouveau secteur, la Régie souhaitait lancer une étude afin de voir comment accompagner au mieux les personnes en insertion dans les quartiers politique de la Ville.

C'est une subvention de 5.000 euros.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix cette délibération.

DELIBERATION N°170

2015 DJS 334 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO, Massy (91)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

Projet de délibération 2015 DJS 276

Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Strata'j'm Paris (20e)

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Nous sortons du quartier politique de la Ville. Il s'agit d'une subvention à l'échelle parisienne pour l'association Strata'j'm et en ce qui nous concerne, les deux soirées qu'elle organise avec les jeunes du miroir, Porte d'Orléans.

Mme PETIT

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix cette délibération.

DELIBERATION N°168

2015 DJS 276 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Strata'j'm Paris (20e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs

Pour: 29 dont 4 pouvoirs

Projet de délibération 2015 DAC 464

Subvention (15.000 euros) à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Enfin, je vous propose de terminer par une subvention de 15.000 euros, pour le développement d'un espace artistique et culturel «Entrepôt » pour tout le soutien qu'il porte pour accompagner la jeune scène.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole?

DELIBERATION N°172

2015 DAC 464 Subvention (15.000 euros) à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DPA 38

Musée de la Libération et entrée des Catacombes - Déplacement dans les Pavillons Ledoux (14^e) - Objectifs, modalités de réalisation, autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre

Rapporteure: Mme Danièle POURTAUD

Mme POURTAUD

Je voulais commencer par dire que cette délibération est une très bonne nouvelle pour notre arrondissement, puisqu'elle lance le processus qui devrait permettre d'accueillir en 2019 le musée Jean Moulin et le musée du général Leclerc place Denfert-Rochereau, dans le pavillon Ledoux.

La Ville souhaite profiter de cette opération pour doter les Catacombes d'un accès plus confortable et de qualité pour les visiteurs toujours plus nombreux. La file d'attente qui s'enroule autour de la place Denfert Rochereau est un sujet de préoccupation pour de nombreux habitants, en particulier pour le Conseil de quartier Mouton Duvernet.

Les musées de la Libération Jean Moulin et général Leclerc sont actuellement situés sur la dalle du Jardin de l'Atlantique, dans le 15^e arrondissement, au-dessus de la gare Montparnasse. Ils souffrent d'un manque de visibilité et d'accessibilité. Leur installation place Denfert Rochereau, très exactement au-dessus du PC du colonel ROL TANGUY (chef des FFI) est pertinente sur le plan historique et devrait assurer une meilleure visibilité.

Ce transfert permettra également de renouveler la muséographie et d'ajouter des outils multimédia.

Le projet prévoit également de rendre visitable le PC de ROL TANGUY, ce qui devrait susciter un grand intérêt chez les passionnés d'histoire de la Libération de Paris.

Le pavillon destiné à accueillir le musée est actuellement occupé par le Laboratoire d'Essai des Matériaux et l'Inspection Générale des Carrières.

Ces travaux permettront également de remettre en valeur des bâtiments construits en 1787 par Nicolas LEDOUX, qui sont les derniers témoignages de la barrière d'octroi que l'on devait franchir.

En raison des délais très tendus et des qualifications très complexes requises pour les entreprises, dues à la nature du sous-sol et du bâtiment LEDOUX, c'est la procédure du marché négocié qui a été retenue, compte-tenu de la validation des procédures et attributions par la Commission d'appels d'offre de la Ville de Paris.

Cette délibération a pour objet d'autoriser la Maire de Paris à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés nécessaires, et afin d'assurer un suivi régulier de ces actions, un bilan annuel sera présenté au Conseil de Paris et au Conseil du 14^e arrondissement. Je rappelle que l'objectif assigné au maître d'œuvre qui sera désigné est une ouverture pour le 25 août 2019, le jour du 75^e anniversaire de la Libération de Paris.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous sommes très favorables à ce projet. C'est une chance pour le 14^e et pour le quartier Denfert. C'est une chance pour le musée également, car l'accès sur la dalle, en dépit des efforts réalisés pour la signalisation, limite la fréquentation.

De plus, la cohérence avec la présence du PC du colonel ROL TANGUY est une chance pour l'histoire.

Ceci dit, la délibération nous pose deux problèmes : vous n'ignorez pas, tout d'abord, les bruits qui courent sur les coûts et quand nous entendons que cela va couter le double de ce qui est affiché, nous nous interrogeons.

Par ailleurs, je trouve vraiment dommage que l'engagement pris pendant la campagne municipale par la Maire de Paris sur la réhabilitation de la place Denfert Rochereau, ne soit pas tenu, et ce d'autant qu'un plan est lancé sur d'autres places de Paris.

Je vous rappelle ce qui était noté sur un tract qui avait été abondamment distribué (je ne vous en fais pas grief, il est normal de distribuer des tracts pendant les campagnes). Était cité : « Place de la Nation, place de la Bastille, Montparnasse, Denfert, place du Panthéon, seront les premières concernées. »

Un certain nombre de ces places ont vu le lancement des opérations. Sur la place Denfert, non seulement il n'y a rien, mais il n'y a rien de programmé ni d'annoncé. Aucune précision. C'est vraiment dommage et un peu absurde. Le transfert du musée aurait dû, au contraire, placer la place Denfert en priorité des priorités.

Imaginer le transfert sans aménagement des circulations... Dans certains des projets de réfection de la place Denfert, il est question de neutraliser la voie située entre les deux pavillons, probablement pas de manière permanente, car il y a le problème de circulation des engins très longs.

Nous sommes très favorables à ce projet mais pour ces raisons, et sauf information particulière de votre part sur le calendrier que nous réclamons depuis quelque temps déjà, nous nous abstiendrons sur cette délibération qui nous semble incomplète. Mais peut-être allez-vous la compléter, car j'ai senti, quand j'ai fait la remarque sur la place, quelques mouvements d'approbation. Ce serait bien d'avoir au moins un calendrier sur la place.

Mme MERCHADOU

Ce projet m'inspire à moi aussi une satisfaction, un espoir et des regrets.

La satisfaction a été évoquée, c'est l'augmentation de visibilité du musée de la Libération, sur un lieu fort, la place Denfert, où est passée la 2^e DB.

L'espoir serait que l'accueil en surface des visiteurs soit facilité. Aujourd'hui, on se rend bien compte que la queue interminable décourage les parisiens. Ce sont surtout les touristes étrangers qui visitent les Catacombes.

Mes regrets rejoignent en partie ceux de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, car ce projet de transfert est sans lien avec l'aménagement de la place, sans lien avec l'histoire du lieu.

La place devait être rénovée sous la mandature ; il n'en sera rien, alors que le Conseil de quartier Mouton Duvernet, qui incarne la concertation et la démocratie participative auxquelles vous êtes attachée, Mme la Maire, a fait un beau travail et des propositions très pertinentes. Je regrette que l'on n'ait pas suivi ses préconisations.

La nouvelle implantation du musée entraînera une hausse de la fréquentation du quartier. On peut légitimement penser que l'afflux d'autocars et de véhicules divers sera également en hausse. Où seront garés tous ces véhicules, en l'absence de requalification de la place ?

Cet aménagement est conçu sans lien avec l'histoire des lieux : ce projet de musée n'a pas été pensé autour des réflexions patrimoniales d'ensemble, pour rétablir l'esprit des lieux et des bâtiments 18^e de LEDOUX. Le maintien des bâtiments parasites autour du bâtiment ouest construit aux 19^e et 20^e siècles dans un but utilitaire, à vocation de bureaux, est une injure à l'architecture classique du lieu, à vocation historique, celle de marquer l'entrée dans Paris à une barrière d'octroi.

Je ne poursuivrai pas sur le mode des regrets. Ce serait trop long, mais je persiste néanmoins à penser que le déplacement du musée de la Libération dans le 14^e aurait mérité une intégration architecturale et visionnaire plus conforme à l'histoire de Paris.

Je vous remercie.

Mme PETIT

Je vais passer la parole à Nicolas MANSIER, puis j'apporterai des éléments de réponse.

M. MANCIER

Bonsoir à tous. J'ai le plaisir d'animer au sein du Conseil de quartier Mouton Duvernet un groupement d'habitants motivés pour réfléchir à l'avenir de la place.

Plusieurs réunions ont permis de dégager trois grands axes de propositions, qui ont fait l'objet d'un compte-rendu en réunion publique du 12 février. Vous pouvez le trouver sur le site web de la mairie.

Le premier axe de propositions dégagées par le Conseil de quartier Mouton Duvernet se base sur le déséquilibre flagrant entre les usages piétons et les usages voitures sur la place. On trouve au milieu de la place deux fois 7 voies, une méga autoroute urbaine.

Le Conseil de quartier essaie de rééquilibrer la place des piétons et la place de la voiture, et obtenir une place plus conviviale, en allant jusqu'à l'accès au lion, avec l'idée symbolique de pouvoir se donner rendez-vous. Le premier axe porte donc sur un cœur de place plus convivial.

Le deuxième axe est de repenser l'espace du parvis du RER, assez vide, ainsi que le début de l'avenue René Coty, au contraire excessivement encombrée. C'est un sujet moins important et moins

couteux que d'autres chantiers sur le cœur de place, mais sur lequel on pourrait avancer dans les prochains mois. Nous avons sollicité notre adjoint de quartier aux espaces verts pour essayer d'avancer concrètement sur ce sujet.

Le troisième axe concerne le sujet du jour, le pavillon LEDOUX et l'accueil des touristes. Les habitants voient tous les jours cette foule de touristes. Certains ont testé à nouveau cet été : trois heures de queue !

Le Conseil de quartier a donc décidé d'accueillir plus dignement les touristes, avec une mise en contexte historique, et en permettant des réservations à l'avance, avec des billets coupe file, comme cela se fait dans de nombreux musées. C'est un vrai sujet : trois heures de queue, c'est tous les jours.

L'amélioration de la sortie des Catacombes améliorera certainement le sujet : une réduction d'une demi-heure sur les trois heures. Un meilleur accueil à l'entrée améliorera aussi le sujet : encore une demi-heure. Il restera deux heures. Peut-être pouvons-nous encore en gagner en réalisant un système de réservation. Bref, il y a un vrai sujet.

J'en viens aux les pavillons LEDOUX et aux bâtiments annexes. Le Conseil de quartier se réjouit de voir que ce sujet est intégré à cette délibération. Nous avons remarqué qu'il y aura un meilleur espace d'accueil des touristes. Cela reste une généralité dans la délibération. Nous resterons à l'écoute, et en discussion avec vous pour la mise en œuvre concrète.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le sujet des bâtiments annexes, adossés côté ouest du pavillon LEDOUX. Ce sont des bâtiments qui n'ont rien d'historique, très fonctionnels, et sur lesquels la délibération envisage une réhabilitation.

Nous avons l'image du Gaumont Alésia, complètement détruit et reconstruit. Nous attirons votre attention sur le fait que dans cette délibération, il y a une option structurante sur ces bâtiments. Un certain consensus existe pour garder les pavillons LEDOUX. Ces bâtiments annexes, qui n'ont rien d'historique, doivent-ils être reconstruits au même endroit ? D'autres options ont-elles été envisagées ? Une option sous-sol ? Une option un peu plus lointaine, du côté du square Antoine ?

Merci de votre attention. Tous les habitants de Mouton Duvernet sont intéressés. Nous avons eu des échos des Conseils de quartier voisins qui souhaitent participer à ces réflexions. Nous continuerons avec plaisir à travailler avec vous sur le sujet.

Mme PETIT

Merci. Je voudrais saluer l'arrivée du Musée de la Libération et Jean Moulin, et de la nouvelle entrée du musée des Catacombes. Cela dépasse le Conseil de quartier Mouton Duvernet, même si je sais que ses membres ont été les précurseurs dans les réflexions et dans le défrichage citoyen et participatif de cette place Denfert Rochereau.

Je n'ai aucun problème à dire qu'il faut se féliciter que ce musée arrive, pour l'histoire, pour la mémoire et pour le travail d'éducation populaire. Il arrivera en 2019. C'est important : à chaque fois que nous faisons une commémoration, la mobilisation est difficile à assurer. Le message envers les nouvelles générations doit être entretenu.

Je n'ai aucun problème non plus pour assumer le fait que ce futur nouveau musée doit s'intégrer dans une place Denfert Rochereau redessinée. Sur la place, arrive l'avenue du général LECLERC, ce qui n'a échappé à personne.

Tous ces éléments urbains d'importance vont petit à petit s'imbriquer : la priorité sera celle du musée Jean Moulin.

La future avenue du général Leclerc sera rénovée et requalifiée. Le dessin de la future place Denfert arrivera ensuite en concertation, puis en réalisation.

Tout cela va se combiner, nous y veillerons, de la manière la plus intelligente possible. J'entends les remarques sur la place Denfert Rochereau, rappelées par Nicolas MANCIER, notamment sur l'étude de l'avenue René Coty.

Nous suivons de très près les différentes options du concours lancé pour la réalisation du musée Jean Moulin. Si vous êtes dans les secrets, Mme MERCHADOU, c'est très bien, mais le dernier jury ne s'est pas encore tenu. L'ensemble des options sera bien expliqué et cette équipe pourra ensuite présenter son projet au public de manière directe.

Toutes ces questions sont devant nous. La coordination de l'ensemble, entre l'arrivée du musée, la rénovation de l'avenue du général LECLERC et le futur de la place Denfert Rochereau, sera abordée de manière progressive. Nous allons graduellement rentrer dans le vif du sujet.

Mme POURTAUD

Je pourrais dire moi aussi que j'ai des satisfactions. Tout d'abord, le projet satisfait beaucoup de monde. J'ai également quelques regrets. La rénovation de la place Denfert Rochereau est un grand sujet d'urbanisme, mais ne constitue pas le centre de la délibération.

Je vais essayer de répondre aux questions qui m'ont été posées précisément ce soir sur la délibération.

Je veux dire au Conseil de quartier Mouton Duvernet et à Nicolas MANSIER, que nous allons commencer un travail sur la sortie des Catacombes. Une réduction de parcours permettra de fluidifier un peu les visites.

Le projet qui vous est soumis prévoit d'installer un accueil qui permettra une mise en perspective historique, comme vous le souhaitiez et des visites virtuelles des catacombes pour les personnes qui ne peuvent y accéder pour des raisons de mobilité.

Il y aura également une réflexion sur les réservations internet, de manière à ce que les gens aient un temps d'attente moins long.

Concernant les pavillons LEDOUX, nous nous félicitons que le projet prévoit de les remettre en valeur et de les dégager de tous les petits bâtiments annexes qui peuvent les cacher.

Le bâtiment industriel du 19^e a été jugé par plusieurs orateurs sans intérêt patrimonial; certes, ce n'est pas un chef d'œuvre de l'architecture industrielle, néanmoins, c'est une architecture respectable et fonctionnelle. Le marché lancé par la Ville de Paris pour les entreprises de maitrise d'ouvrage prévoit la conservation de ce bâtiment et son réaménagement pour le musée. Il a été estimé par les services de la Ville que les délais de réaménagement seraient préférables à une démolition reconstruction et qu'il n'était pas évident d'imaginer une architecture du 21^e, à côté de bâtiments du 19^e.

L'idée n'est pas de faire un musée de sites; nous sommes bien en train de travailler sur la réinstallation du musée Jean Moulin et de la Libération. Il ne s'agit pas de faire un musée qui sort de la place Denfert Rochereau, avec d'abord, le pavillon LEDOUX, la barrière d'octroi, puis les Catacombes, etc.

Ce n'est pas un musée de sites. C'est le musée de la Libération qui se déplace. C'est l'accueil des catacombes qui va occuper l'ensemble du pavillon ouest.

Certains maitres d'œuvre qui ont candidaté, proposent une mise en perspective historique de l'œuvre de Nicolas LEDOUX. Ce pourra être un élément de choix entre un projet ou un autre. Nous n'avons pas besoin de rajouter notre approbation à l'intérêt du travail de Nicolas LEDOUX, ces bâtiments étant classés monuments historiques.

Chacun doit se sentir rassuré : il y aura une mise en valeur des pavillons Ledoux et un travail de réaménagement des alentours, principalement du pavillon ouest. Il existe des espaces vides, qui peuvent permettre de créer des accueils pour le musée Jean Moulin.

Tout ceci sera étudié dans le cadre des projets soumis actuellement au jury.

Mme PETIT

Exactement ! Le débat ne fait que commencer et c'est plutôt bien, car c'est un engagement tenu. Je vais passer au vote.

DELIBERATION N°174

2015 DPA 38 Musée de la Libération et entrée des Catacombes - Déplacement dans les Pavillons Ledoux (14^e) - Objectifs, modalités de réalisation, autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre

Mme Danièle POURTAUD rapporteure

DELIBERE

Article unique: à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 25 dont 4 pouvoirs

Abstentions: 4 LR

Subvention (10.000 euros) à l'Association pour la Promotion de la Lecture et de l'Écriture dans le 14^e (A.P.L.E 14)

Rapporteure : Mme Danièle POURTAUD

Mme POURTAUD

Ces deux délibérations portent sur des subventions à des associations qui sont partenaires de la Ville, pour deux manifestations qui vont venir bientôt égayer notre automne.

Par ordre inverse d'entrée en scène, l'A.P.L.E. 14 est une association dont l'objectif est de promouvoir la littérature et la lecture dans l'arrondissement. Elle est partenaire de la mairie du 14^e pour l'organisation du festival La Fureur des Mots, qui a lieu tous les deux ans. Il aura lieu cette année du 6 au 21 novembre. Il a comme objectif de mettre à l'honneur les auteurs, avec le concours des bibliothèques et librairies de notre arrondissement.

Le thème retenu cette année sera Femmes en Lettres. Pendant 15 jours, auront lieu des rencontres avec des auteurs, des dédicaces et des lectures par des comédiens, organisées dans tout l'arrondissement.

L'A.P.L.E propose, anime et coordonne une grande partie des animations présentées dans ce festival.

Je termine en précisant que notre arrondissement a la chance de compter une douzaine de librairies indépendantes. Ce sont des libraires passionnés, qui se sont associés à cette manifestation.

Nos concitoyens sont bien entendu invités à être acteurs ; nous leur proposerons un grand concours d'écriture auquel sont associés les écoles et les centres de loisir.

La subvention est de 10.000 euros.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions? Nous passons au vote.

⁻ Projet de délibération 2015 DAC 425

DELIBERATION N°175

2015 DAC 425 Subvention (10.000 euros) à l'Association pour la Promotion de la Lecture et de l'Écriture dans le 14^e (A.P.L.E 14)

Mme Danièle POURTAUD rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDEEES 132

Subvention (8.000 euros) à l'association A Tout Atout - Festival de la Céramique (14e)

Rapporteure: Mme Danièle POURTAUD

Mme POURTAUD

L'association A TOUT ATOUT organise depuis 12 ans le Salon « Céramique 14 », au mois d'octobre dans le 14^e.

Ce salon accueille une sélection de céramistes français et étrangers qui font de la céramique artistique et utilisent le médium terre d'une façon novatrice et expérimentale.

Le salon est reconnu nationalement et internationalement. En 2015, il recevra les Pays Bas.

Je souhaite saluer toute l'équipe d'ATOUT ATOUT, que ce soit sa présidente Nadine THOMAS ou Nicole ADAM, qui sélectionnent avec leur équipe, dans le monde entier, les céramistes qui exposeront dans notre arrondissement et contribueront à son rayonnement culturel.

La subvention proposée est de 8.000 euros.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions?

DELIBERATION N°176

2015 DDEEES 132 Subvention (8.000 euros) à l'association A Tout Atout - Festival de la Céramique (14^e)

Mme Danièle POURTAUD rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

Projet de délibération 2015 DAC 488

Subventions (14.070 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine de la mémoire.

Rapporteur: M. Hermano SANCHES-RUIVO

M. SANCHES-RUIVO

Merci madame la Maire. Pour reprendre la discussion sur la subvention à la FNACA, elle est de l'ordre de 200 euros.

Mme PETIT

Qui a des questions?

DELIBERATION N°177

2015 DAC 488 Subventions (14.070 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine de la mémoire.

M. SANCHES RUIVO rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

Plan Nager à Paris- Construction d'une piscine et déplacement d'un boulodrome dans le centre sportif Élisabeth (14^e) - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. Amine BOUABBAS

Merci madame la Maire.

Fin 2019, un nouvel équipement verra le jour dans notre arrondissement : une nouvelle piscine. L'objet de la délibération est d'acter le principe de construction de la piscine, et préciser les principes du marché.

Cette nouvelle piscine correspond au plan « Nager à Paris », adopté il y a quelques mois au Conseil de Paris

Nous sommes partis du postulat qu'il n'y avait pas assez de piscines dans le sud de Paris. Dans le 14^e, nous avons la piscine Didot, Aspirant Dunant, ou Massart.

Nous sommes très heureux de pouvoir accueillir cette piscine, qui verra le jour au sein du centre sportif Élisabeth, dans la partie comprise à l'angle de la rue Paul APPEL et de la Porte d'Orléans. Cette piscine accueillera, comme le bassin école actuel, un public scolaire, les écoles des alentours ayant besoin de trouver des bassins adéquats. Elle accueillera également des publics familiaux pour la pratique loisir, ainsi que des associations et des clubs.

⁻ Projet de délibération 2015 DPA 65

Pour remplir ces objectifs, deux bassins seront construits : un de 25m pour la nage libre pour les clubs, et un bassin d'apprentissage. Ils pourront recevoir 525 personnes. Une séparation des flux aura lieu entre les bassins, ainsi qu'entre le centre nautique et le reste du centre sportif.

La gestion de cet équipement public permettra à la Ville de Paris de conserver la maîtrise des horaires d'ouverture de l'équipement, la répartition de l'usage des installations entre les différentes catégories d'usagers (individuels, scolaires, associations sportives) et les tarifs associés.

Il prévoit aussi la réalisation d'un solarium et impliquera le déplacement du boulodrome vers la rue du Professeur Hyacinthe Vincent. Le boulodrome comportera deux pistes couvertes.

Il existe des objectifs d'accessibilité, d'urbanisme et d'architecture. L'entreprise qui sera acceptée devra se soumettre à cet aspect architectural et urbain.

Il y aura également des objectifs en termes d'insertion, avec l'obligation d'avoir une équipe qui s'insérera.

L'objectif essentiel est l'économie d'énergie. En effet, les piscines, à Paris, sont anciennes et très énergivores. L'objectif est une réduction de $50\,\%$ de la consommation d'eau par baigneur et de $40\,\%$ de la consommation d'énergie.

Ces niveaux de performance placeront Paris au niveau des meilleures piscines européennes d'après cette étude, à savoir moins de 2.800 kWh/m² de bassin.

En termes de calendrier, cette piscine doit être terminée au dernier trimestre 2019. Il faut donc lancer le marché au deuxième semestre 2016, avec un début des travaux mi-2017.

Entre temps, les locaux du boulodrome devront être achevés quand commenceront les travaux de la nouvelle piscine. Avec Carine PETIT, nous avons insisté pour qu'il n'y ait aucune rupture dans la pratique de la pétanque.

Les coûts s'élèveront à 18 M€. Un marché, selon l'article 73 du code des marchés publics, sera lancé : conception, réalisation, exploitation et maintenance.

Un dernier mot sur l'aspect concertation et l'information des clubs. Avec Carine Petit, nous allons rencontrer les clubs le 1^{er} octobre pour discuter du centre Élisabeth et pour qu'ils puissent rencontrer le programmiste qui a été désigné sur la piscine et le reste du stade Élisabeth.

Je vous demande d'accepter ce beau programme et d'accepter le lancement du marché pour que nous puissions réussir dans les délais, car vous le savez, c'est un équipement très attendu par l'ensemble des habitants de notre arrondissement.

Merci.

Mme PETIT

C'est aussi la première étape pour la requalification de ce centre sportif Élisabeth qui en a bien besoin.

Les « programistes » ont travaillé cet été, et nous allons aller à la rencontre des habitants du quartier.

C'est un centre sportif qui dépasse le quartier ; il a une dimension parisienne. Cependant, il est bien d'associer les habitants à la définition de ce projet et de les faire participer au mieux à l'arrivée de ce nouvel équipement public.

Il y a-t-il des prises de parole, ou des regrets de la part de l'opposition de voir que nous tenons nos engagements ? M. LESAIN : des regrets ou des félicitations ?

M. LESAIN

Je voulais terminer par cela : merci à madame HIDALGO de nous avoir annoncé ce nouvel équipement. La maire de Paris se rend compte que le 14^e en a bien besoin.

La construction de cette nouvelle piscine est une excellente nouvelle. En effet, tout le monde est conscient que nos piscines sont saturées. Évidemment, nous nous sommes dit que l'on aurait pu pousser plus loin, sur la taille des bassins par exemple : 50 m, 75 m, afin de se mettre au niveau d'un certain nombre d'arrondissements parisiens.

Installer cette piscine au stade Élisabeth est un bon choix, à condition que cela n'impute pas d'un centimètre les disciplines déjà présentes sur le site. Vous avez confirmé, Mme la Maire, que chaque discipline actuelle aura un espace au moins égal à celui dont elle dispose actuellement. Tant mieux.

Certains points peuvent être discutés, Amine BOUABBAS les a largement cités : l'installation de cette piscine porte d'Orléans, le fait de démolir et reconstruire...

Au-delà de cet espace, nous serons attentifs à ce que le complexe Élisabeth vive mieux qu'aujourd'hui. Cela signifie un accompagnement financier et une grande attention portée à la sécurité. La situation est toujours délicate et ce sont les clubs qui assurent un travail important, il faudra les accompagner. Il faudra aussi accompagner les espaces de travail individuels avec un plan de sécurité très précis.

Je souligne enfin la nécessité d'un travail pour orienter correctement les usagers sur ce site. Sport et loisirs, ce n'est pas la même chose. Une rencontre est prévue le 1er octobre, je l'ai entendu.

Mme PETIT

Il y a-t-il d'autres prises de parole?

M. BOUABBAS

Une précision : un « programmiste » est également prévu pour l'ensemble du centre sportif. Dès l'année prochaine, 1M€ sont prévus pour commencer le travail sur ces questions.

Mme PETIT

Je soumets au vote.

DELIBERATION N°178

2015 DPA 65 Plan Nager à Paris- Construction d'une piscine et déplacement d'un boulodrome dans le centre sportif Élisabeth (14^e) - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 4 pouvoirs Pour: 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DJS 256

Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est un engagement lié à l'aspect démocratie participative. En effet, l'an dernier, lors de la première vague du budget participatif, 10.500 Parisiens avaient choisi le projet Sport en liberté, pour installer des espaces afin de faire du sport dans la Ville.

Je ne vais pas insister sur l'aspect technique ; il s'agit d'approuver le lancement de l'appel d'offres pour acheter du matériel pour faire du sport dans la Ville.

Dans le 14^e, que va-t-il se passer dans les prochains mois ? Nous avons fait un travail avec les services, les Conseils de quartier Pernety et Porte de Vanves pour étudier les endroits où l'on pourrait installer ce type de modules.

On trouvera au sein du square Wyszynski un espace de cardio: rameurs, ski de fond, travail des abdominaux... Plus au sud: un espace près de la rue de Gergovie, avec un espace de musculation. Le troisième espace se situera Porte de Vanves, square des Jonquilles, ce sera un espace permettant le travail musculaire par plusieurs usagers en même temps.

C'est ce qui est prévu pour l'arrondissement. Pour les prochains mois, il est prévu d'installer d'autres modules, par exemple à Montsouris. L'objectif est d'en mettre un peu partout et, sans faire de provocation, il y en aura aussi à Saint Vincent de Paul.

M. FERTIER

Vous avez terminé par Montsouris. J'attire votre attention sur le fait qu'il est évoqué régulièrement la saturation du Parc Montsouris. Les résidents ont une certaine capacité à s'émouvoir d'un projet de cette nature. En revanche, il y a, me semble-t-il un espace susceptible d'accueillir ce type d'équipement : la Cité Universitaire. Ce pourrait être un bon compromis. J'espère que lors de la prochaine tranche de travaux, quand on posera la question de l'implantation à Montsouris, la population sera invitée à donner son avis et que l'opportunité d'une installation dans la Cité Universitaire sera évoquée.

Mme PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N°179

2015 DJS 256 Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique: à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 5 pouvoirs Pour: 29 dont 5 pouvoirs

Subventions (288,000 euros) et conventions avec 7 associations locales (14^e)

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

⁻ Projet de délibération 2015 DJS 64

M. BOUABBAS

Ce sont deux vagues de subventions pour nos clubs sportifs. La première vague concerne des clubs qui ont des conventions d'objectif avec la mairie de Paris. Ces conventions insistent sur l'aspect intégration, notamment pour les personnes en situation de handicap.

- Paris Alésia F.C. pour 51.000 euros ;
- Club Athlétique de Paris pour 100.000 euros ;
- En Avant Paris pour 22.000 euros ;
- Gassendiana pour 9.500 euros ;
- Femina Sports pour 55.000 euros;
- Jeunesse Athlétique Montrouge pour 40.000 euros ;
- Roc 14 pour 10.500 euros.

Voici pour la première vague. Je ne sais pas si je fais la délibération suivante. Oui.

Toujours avec les mêmes critères, ce sont des subventions plus modestes. On trouve beaucoup d'associations sportives de collèges et de lycées :

```
L'AS du collège François Villon: 2.200 euros;
AS du lycée Raspail: 900 euros;
Tennis compétition club: 500 euros;
Association Nationale pour le Développement du Sport: 2.200 euros;
Planet Roller: 500 euros;
AS du Lycée Hôtelier Guillaume Tirel: 1.100 euros;
AS du Lycée Paul Bert: 1.400 euros;
AS du Lycée Erik Satie: 1.200 euros;
Collège Alphonse Daudet: 2.700 euros;
L'Armorique: 4.800 euros;
International Tennis Club: 5.000 euros;
T.C.E: 6.000 euros;
Do Jeunes: 4.500 euros;
Paris XIV Futsal Club: 500 euros;
```

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions sur ces deux délibérations?

DELIBERATION N°180

2015 DJS 64 Subventions (288.000 euros) et conventions avec 7 associations locales (14e)

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 5 pouvoirs Pour: 29 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DJS 14

Subventions (33.550 euros) à 14 associations sportives locales (14e)

DELIBERATION N°181

2015 DJS 14 Subventions (33.550 euros) à 14 associations sportives locales (14e)

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 5 pouvoirs Pour: 29 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DLH 156

Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.191 logements sociaux par la RIVP dans les 3°, 4°, 5°, 10°, 11°, 12°, 14° et 20° arrondissements

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Merci madame la Maire. Cette délibération a pour objet les opérations de conventionnement de 1.191 logements du patrimoine, dont 236 logements du 14^e.

Le conventionnement consiste à faire basculer des logements existants du parc libre des bailleurs vers le parc social. Cela contribue donc à notre objectif de 25 % de logements sociaux, cela protège les locataires modestes, notamment par le versement d'APL et cela permet dans certains cas la mise en œuvre de travaux.

Ce programme a été défini à partir d'enquêtes sociales réalisées par le bailleur, la RIVP. À partir des retours obtenus, a été affiné et précisé l'objectif que le bailleur s'était donné avec la Ville de Paris.

Les deux adresses concernées dans le 14e sont :

- place de Séoul, avec le conventionnement de 142 logements : 21 logements PLA-I, 50 logements PLUS, 71 logements PLS, et 8 locaux d'activités.
- -134, boulevard Brune et 41, avenue Ernest Reyer, avec le conventionnement de 94 logements : 28 logements PLA-I, 38 logements PLUS, 28 logements PLS et 9 locaux. À cette adresse seront prévus des travaux, notamment un ravalement, la rénovation de la menuiserie, la rénovation de la toiture terrasse, la sécurité incendie, le gaz et le désenfumage.

C'est une première étape. Nous irons à nouveau à la rencontre des locataires, car je sais que dans ce type de situation, il peut y avoir une joie immense, mais aussi des inquiétudes. C'est l'objet des réunions que nous avons fait avant l'été et de celles que nous organiserons avec le bailleur afin de répondre aux questions des amicales des locataires.

M. LESAIN

M. BOUABBAS, vous avez déjà déposé une délibération de ce type là au Conseil. Nous nous y étions opposés; nous allons faire le même vote ce soir, pour les mêmes raisons. Vous dites que cela crée du logement social. Oui, cela crée du logement social, mais cela ne crée en rien de logement.

Ces conventionnements transfèrent le patrimoine vers le social, pour participer à une politique de chiffre. En termes de mixité sociale, cela n'a pas de sens. C'est le cas dans les sites dont vous nous avez parlés : rue Labrouste, boulevard Brune et avenue Ernest Reyer, nous sommes dans du logement social à 100 %.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la délibération qui suivra, concernant la ZAC Didot Vercingétorix, qui indique très précisément la composition des foyers place de Séoul et rue Guilleminot. Cette zone comprendrait déjà 58 % de logements sociaux. Avec les 142 logements que vous allez conventionner, nous atteindrons donc 64 %.

La mixité sociale, nous sommes pour, dans les deux sens.

Mme PETIT

On progresse!

M. LIEBAULT

En regardant les chiffres de l'opération place de Séoul, nous avons été un peu étonnés par la répartition des catégories de logements ; ce sont 21 PLA-I, 50 PLUS et 75 PLS, ce qui donne 50 % de PLS et 15 % seulement de PLA-I, sachant que 70 % des demandeurs à Paris sont PLA-I, c'est-à-dire le SMIC et les minima sociaux.

En même temps, je comprends le raisonnement qui consiste à adapter le type de conventionnement ; ce sont les résultats de l'enquête ressources.

Si on regarde un peu plus dans le détail, la forte proportion de PLS a été compensée par la RIVP à d'autres adresses, de sorte que sur l'ensemble des 1.000 logements conventionnés, la proportion prévue de PLH, c'est-à-dire 30 % de PLA-I, 40 % de PLUS et 30 % de PLS est respectée. Cela a un caractère rassurant.

Autre changement important démontré par cette délibération : avant 2014, il n'y avait aucun conventionnement en PLA-I, alors qu'aujourd'hui la proportion de 30 % est respectée sur la programmation annuelle de fonctionnement. Depuis le début de cette mandature, il y a donc une inflexion dans la politique menée en termes de conventionnement sur du PLA-I.

Le fait que l'on mette du PLA-I à cet endroit, place de Séoul, dans un immeuble « grand standing », on peut le dire, dans un quartier où les classes populaires ne sont pas forcément présentes, c'est quelque chose de positif. Je ne suis pas d'accord avec ce que dit M.LESAIN. Certes, on maintient des populations, mais quand la rotation des familles se fera, des réservataires PLA-I pourront se loger.

On connaît la densité de Paris, avec très peu de foncier disponible pour du logement social : le fait de faire du conventionnement permet de démultiplier, non seulement artificiellement, mais réellement, la création de logement social. C'est très positif, à condition que l'on n'oublie pas le foncier disponible aussi utilisé. Les deux ne s'opposent pas.

Pour ces différentes raisons, même si l'on peut regretter que dans le PLH, la clé de répartition (30, 40, 30) n'ait pas été réaménagée pour plus de PLA-I, étant donné la structure des demandeurs, cette délibération est en faveur du PLA-I dans un quartier qui en a besoin. Je trouve que c'est positif et nous voterons pour.

M. BOUABBAS

La RIVP est un bailleur social. Il fait donc du logement social. Il est naturel de conventionner certains logements afin de favoriser l'accès au logement social pour certains Parisiens.

J'entends le terme « classe moyenne ». Les PLS, et même les PLUS, sont typiquement des logements pour les classes moyennes.

M. AZIERE

Pour certaines classes moyennes.

M. BOUABBAS

Oui! Mais nous n'allons pas refaire le débat sur : qu'est-ce que les classes moyennes.

Sur ce que disait M. LIEBAULT, j'ai le détail de l'enquête sociale réalisée place de Séoul ; le taux de retour a été de 75 %, avec 47 % de dossiers complets. Au départ, nous envisagions plutôt une répartition 30, 40, 30. Cependant, en regardant le détail de la situation sociale de chaque locataire, il nous a paru plus logique et plus adapté à la situation des habitants de cet ensemble, d'augmenter le taux de PLS. Il y a en effet un équilibre à conserver. Si on est à 200 % au-dessus des plafonds de PLS, on est alors dans une difficulté par rapport au maintien dans les lieux. Théoriquement, cela laisse 2 ans aux personnes pour partir, même s'il y a beaucoup d'exceptions : les plus de 65 ans ou les personnes handicapées, par exemple.

Les bailleurs réalisent parfois des mutations sur le reste des loyers libres ; la RIVP par exemple a encore des logements en loyers libres.

Il s'agit de travailler au plus près avec l'Amicale car c'est grâce à elle que les personnes acceptent de répondre, afin d'ajuster au mieux ces conventionnements.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote. Nous continuerons le travail de très près avec les Amicales, les locataires et les bailleurs.

DELIBERATION N°182

2015 DLH 156 Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.191 logements sociaux par la RIVP dans les 3^e, 4^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e et 20^e arrondissements

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont pouvoirs Pour: 23 dont 5 pouvoirs

Contre: 6 LR - UDI

- Projet de délibération 2015 DLH 185

BEA 21-25 avenue de la Porte de Châtillon (14^e) - Agrément de la cession partielle du bail portant sur le volume 13 (local commercial) et autorisation de désolidarisation du cédant précédent

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est une délibération technique, aussi je vais essayer d'être rapide. Vous connaissez tous l'Institut du Judo situé Porte de Chatillon.

Un bail emphytéotique avait été conclu en 1997 par la Ville de Paris. Il y a un parking et un restaurant à côté, et à chaque étape de changement de bail, la Ville de Paris doit consentir à ces changements. C'est donc l'objet de cette délibération.

Mme GUY DUBOIS (Mme PETIT s'est absentée)

Merci. Il y a-t-il des interventions?

DELIBERATION N°183

2015 DLH 185 BEA 21-25 avenue de la Porte de Châtillon (14^e) - Agrément de la cession partielle du bail portant sur le volume 13 (local commercial) et autorisation de désolidarisation du cédant précédent

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 5 pouvoirs Pour: 29 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DLH 242

Réhabilitation Plan Climat de 82 logements 11-17-19, rue de Gergovie, 14, rue du Cange et 8, rue Fernand Holweck (14^e) - Prêts garantis par la Ville (2.934.885 €) demandés par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'objectif de cette délibération est de compléter le financement d'un Plan Climat enclenché en 2013 aux 11-17-19, rue de Gergovie, 14, rue du Cange et 8, rue Fernand Holweck (RIVP).

Aujourd'hui ce Plan Climat est extrêmement avancé : la réception des travaux est prévue pour la deuxième quinzaine du mois d'octobre. L'objectif de cette délibération est de terminer le financement en autorisant :

- un prêt PAM à l'amélioration, d'un montant de 1.786.885 euros, d'une durée de 25 ans ;
- d'autre part un prêt PAM Eco-prêt, d'un montant de 1.148.000 euros, d'une durée de 25 ans.

Je vous propose d'octroyer la garantie de la Ville de Paris à ces prêts.

Mme PETIT

C'est parce que les logements sont conventionnés que ce type de délibération est possible.

Nous passons au vote.

DELIBERATION N°184

2015 DLH 242 Réhabilitation Plan Climat de 82 logements 11-17-19, rue de Gergovie, 14, rue du Cange et 8, rue Fernand Holweck (14^e) - Prêts garantis par la Ville (2.934.885 €) demandés par la RIVP

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 29 dont 5 pouvoirs Pour: 29 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DLH 249

Réalisation 54, rue Pierre Larousse (14e) d'un logement PLA-I par la RIVP

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Toujours la RIVP. Il s'agit de la transformation physique d'un logement social situé 54, rue Pierre Larousse, PLA-I, de type T1 de 24 m2.

Le réservataire sera la Ville de Paris. Il s'agira de la restructuration d'un local de bureaux devenu inoccupé, qui avait du mal à trouver preneur.

Mme PETIT

Des interventions?

DELIBERATION N°185

2015 DLH 249 Réalisation 54, rue Pierre Larousse (14e) d'un logement PLA-I par la RIVP

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 28 dont 5 pouvoirs

Mme PETIT

M. BOUABBAS présente les deux délibérations suivantes.

- Projet de délibération 2015 DLH 250

Réalisation 115 boulevard Jourdan et 20 avenue Appell (14e) de 2 logements PLA-I par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

- Projet de délibération 2015 DLH 251

Réalisation 1-11 rue Monticelli et 2 rue Émile Faguet (14°) de 2 logements PLUS par la RIVP.

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Toujours la RIVP, avec le même objectif. Ce sont deux logements situés 115 boulevard Jourdan et 20 avenue Appell et 1-11 rue Monticelli et 2 rue Émile Faguet.

Pour le boulevard Jourdan, l'objectif est de créer deux logements supplémentaires de type PLA-I, l'un réservé par la ville de Paris, l'autre par le Préfecture :

- 1 T3 d'une surface de 61 m²,
- 1 T1 d'une surface de 15 m².

Pour Monticelli-Émile FAGUET, deux logements PLUS sont créés :

- 1 T2 d'une surface de 43 m²,
- 1 T3 d'une surface de 56 m².

Ces quatre logements seront obtenus grâce à la restructuration d'anciennes chambres de bonne.

Mme PETIT

Il y a-t-il des guestions?

M. FERTIER

Je voudrais intervenir sur la DHL 251, qui concerne, si j'ai bien suivi, la transformation d'une ancienne loge de gardien. Sur le principe, nous ne pouvons accepter que les loges de gardiennes soient supprimées et transformées en logements. On ne peut que rappeler le rôle essentiel des gardiens d'immeubles.

Il se trouve que dans le logement dont il est question, depuis la suppression du poste de gardien, les habitants ont pu constater la dégradation de leur cadre de vie. Les incivilités se sont multipliées, ainsi qu'un certain nombre d'infractions, cambriolages, etc.

On ne peut donc que regretter ce choix de la part d'un bailleur social, c'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

Mme BOUABBAS

Nous sommes très attachés à la présence des gardiens. La RIVP nous entend souvent à ce sujet.

La loge n'a pas été supprimée pour faire un logement. Un regroupement de gardiens a été opérée, avec une réorganisation, ce qui ne veut pas dire que la prestation n'est plus assurée, loin de là.

Une loge s'est trouvée vide et il a été décidé de la transformer en logement.

M. FERTIER

Vous voulez nous faire prendre des vessies pour des lanternes, M. BOUABBAS!

Mme PETIT

Les gardiennes de cette résidence étaient dans des situations de contrat extrêmement précaires. Cela a fait l'objet d'un travail avec la RIVP et l'amicale de locataires, afin de gagner sur certaines fonctions et assurer un service aux locataires.

Je vous propose de passer aux délibérations sur ces délibérations : la DLH 250 et la DLH 251.

DELIBERATION N°186

2015 DLH 250 Réalisation 115 boulevard Jourdan et 20 avenue Appell (14°) de 2 logements PLA-I par la RIVP

M. Amine BOUABBAS rapporteur

Article unique: à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 28 dont 5 pouvoirs

DELIBERATION N°187

2015 DLH 251 Réalisation 1-11 rue Monticelli et 2 rue Émile Faguet (14^e) de 2 logements PLUS par la RIVP.

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 22 dont 5 pouvoirs

Contre: 6 LR UDI

Projet de délibération 2015 DLH 4

Indemnisation définitive d'un particulier victime d'un accident corporel suite à la chute d'une palissade bordant le terrain communal 13/15 rue de Plaisance à Paris (14^e)

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

En deux mots. En 2004, a eu lieu au 13-15 rue de Plaisance, un accident sur une personne, qui est devenue invalide à 37 %. Il s'agit d'une indemnisation d'un montant de 217.352, euros pour une personne victime d'un accident sur un chantier de la Ville de Paris.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole?

DELIBERATION N°188

2015 DLH 4 Indemnisation définitive d'un particulier victime d'un accident corporel suite à la chute d'une palissade bordant le terrain communal 13/15 rue de Plaisance à Paris (14^e)

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DU 169

Cession à Aximo de 15 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (7^e, 10^e, 14^e, 15^e et 17^e)

Rapporteure: Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Afin d'atteindre l'objectif de 30 % de logements sociaux dès 2030, la délibération propose un nouveau levier en élargissant le droit de préemption urbain renforcé (DPUR), sur 8.000 logements, repérés comme pouvant relever du « parc social de fait ». Il doit en effet permettre à la collectivité, lors de la mise en vente d'un bien, d'en acquérir la propriété, afin de le céder à un bailleur social.

Aximo, filiale de Paris Habitat-OPH, constitue un acquéreur identifié pour la cession des lots de copropriété. La Ville de Paris a, à 7 reprises, exercé son droit de préemption, pour un montant global de 2.375.206 euros, afin de réaliser des opérations de logement social. La Ville revend ces logements à Aximo avec une décote, pour un montant de 1.184.505 euros. France Domaine n'a pas émis d'objections à cela.

La différence de prix figure parmi les dépenses déductibles du prélèvement sur les ressources des communes qui ne comptent pas 25 % de logements sociaux.

C'est un peu technique, mais cela veut dire que de nouvelles perspectives s'offrent pour réaliser du logement social.

Dans le 14^e, il s'agit du 7 rue Marguerin : un appartement de 82 m2 au 1^{er} étage, ainsi qu'une cave.

C'est à la fois anecdotique et une bonne nouvelle en ce qui concerne tous les nouveaux leviers favorisant le logement social.

Mme PETIT

Avez-vous des guestions?

DELIBERATION N°189

2015 DU 169 Cession à Aximo de 15 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (7^e, 10^e, 14^e, 15^e et 17^e)

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 22 dont 5 pouvoirs

Contre: 6 LR UDI

- Projet de délibération 2015 DU 78

Opération Broussais (14^e) - Financement du réseau d'assainissement de la Croix-Rouge Française - Exonération exceptionnelle de la redevance pour occupation du domaine public routier

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Il s'agit d'une délibération portant sur le financement du réseau d'assainissement de la Croix Rouge.

Le projet d'aménagement des espaces publics du site de Broussais avait pour but de désenclaver le quartier au moyen d'une nouvelle voie publique reliant la rue Didot et la rue Raymond Losserand, et de créer une promenade plantée au-dessus de la Petite Ceinture.

Ces travaux d'espaces publics comprenaient également la réalisation de tous les réseaux viabilisant le site et permettant de desservir les différents bâtiments existants ou futurs.

La Croix-Rouge Française est installée sur le site de l'ancien hôpital Broussais depuis 2006.

La réalisation des espaces publics du site ayant été décalée de plusieurs années, la Croix-Rouge Française a réalisé tous ses raccordements sur ses propres financements, sauf les branchements d'assainissement qui sont restés connectés sur le réseau existant de l'hôpital Broussais.

Encore une fois, c'est assez technique, mais c'est l'occasion pour nous de conclure cette opération Broussais qui a pris plus de temps que l'on aurait souhaité. Il s'agit là des dernières régularisations financières.

Lorsque le projet d'espaces publics a été lancé, il était prévu de raccorder les bâtiments de la Croix Rouge Française sur le nouveau réseau d'assainissement. Pour des raisons techniques, la branche nord-ouest du réseau Croix Rouge n'a pas pu être raccordée.

Tout cela a un coût. La Ville de Paris devant à la Croix-Rouge Française un réseau d'assainissement en bon état, il a été décidé de le refaire partiellement à ses frais.

La DVD a fait réaliser une partie du tronçon, la RIVP une autre partie, charge à la Ville de lui rembourser ensuite les frais engagés pour ces travaux.

Mme PETIT

Avez-vous des questions?

DELIBERATION N°190

2015 DU 78 Opération Broussais (14^e) - Financement du réseau d'assainissement de la Croix-Rouge Française - Exonération exceptionnelle de la redevance pour occupation du domaine public routier

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DU 28

ZAC Guilleminot Vercingétorix (14^e) - Régularisations foncières

Rapporteure: Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Les régularisations foncières sont le nerf de la guerre.

La Z.A.C Guilleminot-Vercingétorix couvre une superficie d'environ 10,5 ha. Elle est délimitée au Nord par la Place de Catalogne et le réseau ferré de la gare Montparnasse, à l'Est par l'avenue du Maine, au Sud par les rues Raymond Losserand, de l'Ouest et Décrès, à l'Ouest par la rue du Moulin de la Vierge.

Nous avons déjà parlé de ce territoire.

Aux fins de la rénovation de l'ensemble des îlots situés à l'Est des voies ferrées qui aboutissent à la Gare Montparnasse, la Ville de Paris a mis en place, par étapes successives, deux dispositifs opérationnels :

- le premier concernait les zones de rénovation urbaine « Vandamme » et « Plaisance » ;
- le deuxième concernait la ZAC Guilleminot Vercingétorix.

La Z.AC. Guilleminot a été créée par arrêté ministériel le 25 février 1974 et sa réalisation confiée à la Société d'Économie Mixte de Rénovation du Secteur Plaisance (SEMIREP) par la convention du 29 novembre 1974. Cela a permis de réaliser le programme d'aménagement suivant :

- 2 386 logements dont 1380 logements aidés ;
- un collège de 600 places ;
- un gymnase, 3 salles de sports ;
- une crèche de 80 berceaux.

La programme de la Z.A.C. Guilleminot-Vercingétorix est achevé et le traité de concession caduc depuis le 31 décembre 2000. Dans la perspective de la reddition de ses comptes, la Z.A.C Guilleminot-Vercingétorix, doit reprendre les biens à la Sempariseine.

Il a été convenu entre la SEMPARISEINE et la Ville de Paris que la rétrocession de ces biens se ferait à titre gratuit. France Domaine estime à 1.720.000 euros la valeur vénale des biens.

Il s'agit de 585 m2 de voies cadastrées, de 15.543 m² de terrains d'assiettes de baux, et de 604 m² d'emprises d'équipements publics.

Régularisons enfin cette situation!

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions? Nous passons au vote.

DELIBERATION N°191

2015 DU 28 ZAC Guilleminot Vercingétorix (14e) - Régularisations foncières

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DELIBERE

Article unique: à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 28 dont 5 pouvoirs

Projet de délibération 2015 DASES 477

Subvention (200.000 euros) et convention avec Paris Habitat-OPH (5^e) pour la création d'une maison de santé pluri professionnelle à Paris (14^e)

Mme AUFFRET

La gestation a été longue. Les premiers travaux ont commencé il y a 8 ans. Cela a été très compliqué et c'est avec grande joie que nous pouvons passer cette délibération ce soir.

Cela concerne l'ouverture d'une Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) dans le quartier de la Porte de Vanves, rue Wilfrid Laurier.

Le terme « pluri professionnel » signifie que plusieurs professions de santé sont regroupées : kinés, infirmiers, médecins, etc.

À Paris existe un sujet important de démographie médicale : les médecins qui partent à la retraite ne sont pas remplacés, en particulier ceux du secteur I, c'est-à-dire ceux qui ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires.

La collectivité parisienne a pris cet engagement d'aider toute forme d'organisation qui favoriserait l'implantation de ces médecins.

Il existe plusieurs façons de faire : favoriser les centres de santé (associatifs, mutualistes, municipaux), aider les médecins qui s'associent pour faire baisser les frais de locaux...

Nous avons choisi cette option de Maison de Santé Pluri professionnelle. Il s'agit de leur attribuer une subvention de 200.000 euros, en complément d'une subvention de la Région de 200.000 euros. Elle complétera également la subvention en fonds propres de 90.000 euros de Paris Habitat, qui portera les travaux.

Je vous engage à adopter cette délibération.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole?

M. LESAIN

Nous voterons avec plaisir cette délibération.

Cependant, pouvez-vous nous dire deux mots sur la prestation santé qualité : à qui va en être confié la gestion ?

Quelles sont les conditions de location de Paris Habitat à l'association?

Mme AUFFRET

Sur le point santé qualité ; il s'agit d'une association de médecins. En effet, pour faire le portage financier, il fallait que ce soit une association. Trois d'entre eux travaillent dans le 14^e arrondissement et ont un cabinet.

Ce sont des personnes qui ont un cabinet mais qui n'ont pas encore de maison de santé.

C'est un dispositif relativement nouveau qui répond à une démographie médicale changeante. Un pôle de santé est constitué et travaille avec d'autres pôles de santé.

La deuxième question, sur les conditions de location : Paris Habitat possède un tarif pour les locaux associatifs. Ils louent leurs locaux à l'association, à un tarif favorable.

Ce projet a été long à mettre en place car il s'est déplacé plusieurs fois dans l'arrondissement. Les différentes collectivités et financeurs ont exigé que cette maison soit implantée à cet endroit précis,

et pas 100m plus loin. Ils ont tenu à ce que ce soit situé dans un lieu prioritaire : zone politique de la Ville, zone déficitaire en démographie médicale.

Paris Habitat sera bailleur et l'association locataire.

M. LESAIN

Pourrez-vous me faire passer le tarif des conditions de location ?

Mme AUFFRET

Oui. Je pense que c'est autour de 100 euros.

Mme PETIT

Ce projet est soutenu par la Région.

Je vais passer au vote.

DELIBERATION N°192

2015 DASES 477-G Subvention (200.000 euros) et convention avec Paris Habitat-OPH (5^e) pour la création d'une maison de santé pluri professionnelle à Paris (14^e)

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 28 dont 5 pouvoirs

Mme PETIT

Je passe la parole à Mme GUY-DUBOIS pour une présentation commune aux deux délibérations suivantes.

- Projet de délibération 2015 DPA 82

ERP et IOP municipaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police

Rapporteure: Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

- Projet de délibération 2015 DPA 14-G

ERP et IOP départementaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police

Rapporteure: Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a créé une obligation d'accessibilité universelle sur la continuité de la chaîne des déplacements (transports, voirie, espace public, bâtiment).

Pour les Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations ouvertes au Public (IOP : cimetières, jardins), l'obligation vise à la fois le neuf et l'existant avec une date limite de mise en conformité au 1er janvier 2015.

L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014, vise à garantir l'application de l'obligation d'accessibilité inscrite dans la loi du 11 février 2005 après le 1er janvier 2015 en créant l'"Agenda d'accessibilité programmée" (Ad'AP).

Le dispositif d'Ad'AP permet de fixer un calendrier précis de mise en accessibilité en programmant les travaux sur une à trois périodes d'une durée de un à trois ans chacune, soit un maximum de neuf années pour les patrimoines les plus complexes. Il suspend les sanctions pénales définies par la loi de 2005.

L'Ad'AP est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'ERP et d'IOP qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2015 et doit être déposé, pour le cas parisien, auprès de Monsieur le Préfet de Police pour le 27 septembre 2015.

Une validation et des points de contrôles réguliers sont prévus. Des sanctions financières seront appliquées en cas de non dépose ou de non-respect de l'Ad'AP.

L'accessibilité pour tous est une attente de longue date des personnes en situation de handicap et des associations qui les représentent. Même si le calendrier est très contraint, il est important que la Ville de Paris montre son engagement fort dans la démarche en ne demandant pas de prolongation de délai.

Il est donc proposé de déposer les Ad'AP des équipements et installations de la Ville et du Département de Paris fin septembre 2015.

Le très grand nombre d'établissements et d'installations de la Ville et du Département de Paris font entrer ce patrimoine dans les cas complexes pouvant, conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014, bénéficier d'un délai de mise en accessibilité courant sur trois périodes de trois ans chacune.

La stratégie adoptée pour les agendas parisiens repose sur un calendrier de 9 ans mais vise cependant à réaliser autant de mises en accessibilité que possible dès la première période afin que l'accessibilité à la Ville soit rapidement plus évidente.

L'objectif est que la physionomie de la Ville ait suffisamment évolué pour que la vie des personnes en situation de handicap à Paris change radicalement en quelques années. La programmation des travaux suivra une approche de territoire traitant à la fois les installations et établissements ouverts au public (bâtiments, espaces verts...) mais également l'espace public dans une logique de continuité de la chaîne de déplacement, notion mise en avant par la loi de 2005 et inscrite dans le Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (PAVE) voté par le Conseil de Paris en septembre 2012.

Afin d'appuyer la démarche de constitution des Ad'AP sur la démocratie locale, une implication au niveau des arrondissements a été recherchée. Ainsi, l'Adjoint à la Maire de Paris chargé de la santé, du handicap, Monsieur Bernard Jomier, a organisé une réunion d'échange avec les élus d'arrondissements en charge du handicap le 12 février 2015.

À cette occasion, chaque Mairie a été invitée à créer un Comité local du Handicap, comme il en existe déjà dans certains arrondissements (3°, 10°, 11° et 12°). Concernant le 14°, nous avons organisé une réunion le 30 juin 2015, afin d'inviter tous les acteurs : particuliers, Conseils de quartier, associations. L'objectif de cette réunion était d'expliquer ce qu'est un Conseil Local du Handicap et voir ensemble ce que nous pouvons en faire.

Le premier Conseil Local du Handicap se tiendra au mois d'octobre. Je tiens à saluer cette réunion du mois de juin où se sont réunies une cinquantaine de personnes, avec des acteurs tous intéressés et investis.

Monsieur JOMIER s'est rendu dans chacune des mairies d'arrondissement. Je l'ai rencontré ici le 24 juin 2015.

Conformément au décret précité, ces dossiers d'Ad'AP doivent faire l'objet d'une demande d'approbation auprès de Monsieur le Préfet de Police. Parallèlement au dépôt de cette demande d'approbation, un projet de délibération est introduit pour une présentation et une validation du contenu des Ad'AP par votre assemblée au Conseil de novembre 2015.

Par ces deux délibérations, pour le département et pour la Ville, je vous demande :

- d'approuver le principe de la constitution d'Agendas d'Accessibilité Programmée courant sur trois périodes de trois ans ;
- d'autoriser Mme la Maire de Paris, à déposer à la Préfecture de Police les demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée relatifs à des Équipements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public relevant du budget départemental de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

C'est un sujet important qui ne mérite pas l'heure de son passage. Nous prendrons le temps d'organiser un vrai moment partagé d'ici la fin de l'année, comme l'a dit Élisabeth GUY-DUBOIS.

Mme DAUCHEZ

Ce sera une prise de parole très modeste : serait-il possible d'avoir la liste des différents établissements concernés dans le 14^e, qu'ils relèvent du municipal parisien ou du département ?

Mme GUY DUBOIS

Tout à fait. Nous avons la liste des établissements qui sont déjà aux normes et celle des établissements qui relèvent de ces plans d'accessibilité.

Mme PETIT

Je soumets aux voix ces deux délibérations.

DELIBERATION N°193

2015 DPA 82 ERP et IOP municipaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 28 dont 5 pouvoirs

DELIBERATION N°194

2015 DPA 14-G ERP et IOP départementaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 28 dont 5 pouvoirs

Subvention (50.253 euros) et avenant n°2 avec l'association La Planète des Enfants pour la structure multi-accueil (14^e)

Rapporteure: Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Vous avez l'habitude ; je reviens vers vous régulièrement pour voter des subventions pour des crèches associatives.

Cette délibération porte sur une subvention pour l'association "La Planète des Enfants" relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 6, villa Moderne (14°).

La capacité d'accueil est de 20 places. Nous vous proposons d'accorder une subvention de 50.253 euros à cette association.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N°195

2015 DFPE 104 Subvention (50.253 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Planète des Enfants pour la structure multi-accueil (14 $^{\rm e}$)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 28 dont 5 pouvoirs

Mme PETIT

Je passe la parole à Mme BERTRAND. Il y a deux demandes de prises de parole dans le public.

- Projet de délibération 2015 DASCO 119

Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

⁻ Projet de délibération 2015 DFPE 104

Merci madame la Maire. Ressort signifie sectorisation.

Cette délibération concerne les ressorts des écoles élémentaires de la Ville de Paris, dont le 14^e arrondissement. Vous avez pu le voir sur l'annexe : cela concerne les 36 écoles du 14^e arrondissement.

Nous avons pris fin 2014 l'engagement avec Mme PETIT d'organiser une concertation avec les directeurs d'école, les équipes enseignantes, en partenariat avec les services de la direction scolaire, pour travailler sur la sectorisation.

Deux raisons principales : la première est que les périmètres scolaires n'ont pas été modifiés depuis longtemps. La deuxième est la construction importante de logements dans les prochaines années.

Quels étaient nos objectifs quand nous avons travaillé sur cette concertation?

- Faire concorder les périmètres des maternelles avec les périmètres des élémentaires ;
- Améliorer la composition sociologique des écoles ;
- Équilibrer des effectifs entre les écoles, afin d'obtenir le moins d'élèves possibles dans chaque classe.

La concertation a commencé fin 2014 ; nous avons demandé aux directeurs d'école, aux associations de parents d'élève de nous faire remonter les difficultés qu'ils connaissaient, ainsi que leurs souhaits.

Une réunion plénière a eu lieu début 2015, puis des allers-retours ont eu lieu, soit en réunion plénière, soit en ateliers. Fin juin, une réunion plénière a eu lieu, avec validation de ces périmètres.

Les choses ont été compliquées sur un secteur ; il a été difficile de trouver des solutions et nous avons décidé de maintenir le *statu quo*. C'est un secteur, je le répète ce soir, sur lequel nous allons retravailler dans les semaines et les mois à venir.

La sectorisation qui vous est présentée ce soir est celle, rue par rue, qui a été présentée à cette réunion de fin juin. L'application de cette sectorisation aura lieu à la prochaine rentrée, en septembre 2016.

Que les choses soient claires : tous les élèves qui ont commencé leur scolarité dans un cycle élémentaire ou de maternelle, continuent leur cycle.

L'impact de cette sectorisation ne sera pas immédiat, cela se fera sur plusieurs années.

Nous avons pris l'engagement de tirer un premier bilan en janvier 2017, après la première rentrée. Nous effectuerons des réajustements si nécessaires.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci d'avoir mené ce travail long, important et de qualité, même si sur certains secteurs nous avons assumé nos divergences. Nous avons eu des discussions avec les parents d'élèves et les directeurs d'école. Ce travail s'est toujours appuyé sur des éléments tangibles, comme des données sociologiques ou des perspectives d'arrivée de nouveaux logements. Nous nous sommes engagés sur des secteurs que nous savons tendus, comme celui de la Porte d'Orléans et l'école Prisse d'Avennes, à affiner, si cela était nécessaire, et à faire des retours très précis.

Cette carte est la conséquence d'une démarche la plus partagée possible ; en effet, une sectorisation fait difficilement l'objet d'unanimité.

Je voulais aussi saluer l'approche des directeurs et directrices d'école, des parents d'élèves, qui ont travaillé plus de 6 mois sur cette carte. Chacun a su dépasser les enjeux de sa rue, de son immeuble, et envisager une école à l'échelle de son quartier et de son arrondissement.

Je lance le débat.

M. LESAIN

Je m'associe pour dire que c'est effectivement un travail dense et important et remercier tous ceux qui y ont participé.

Je voudrais faire une remarque, pour la suite, qui ressort des échanges que nous avons pu avoir avec les parents et les responsables d'établissements. Aux différents critères qui sont détaillés, nous en rajouterions un : la capacité à organiser la traversée des grands axes de circulation, pour les enfants qui vont seuls à l'école. C'est d'abord à l'avenue du Maine à laquelle je pense, pour l'école Paul Ripoche, pour laquelle les parents s'inquiètent de cette difficulté à traverser l'axe.

M. JACOB

Bonsoir à tous. Étant donné qu'il y a eu un problème technique, je vais faire la synthèse des propositions des parents. Des points d'attention et de vigilance ont été soulignés :

Sur 1.700 logements qui vont être livrés, on n'a pas de construction livrable en 2016. Les écoles maternelles et élémentaires sont pleines à craquer. Dans l'école de mon fils, ils sont plus de 28 par classe. Ils n'arrivent plus à manger tous ensemble à midi! Certains ne mangent pas. Il y a des problèmes de mètres carrés. Pour ces nouveaux logements, j'ai l'impression que l'on avance un peu à l'aveugle, sans savoir où vont aller ces enfants. On a très peu parlé de cela. On a surtout parlé de la mixité sociale.

Le bon côté, c'est de prendre l'avis des parents et de faire des restitutions. Le mauvais, c'est que certains chiffres importants ont été donnés beaucoup trop tard; les pourcentages de tarifications scolaires n'ont été donnés qu'à la première réunion. Le chiffre essentiel devrait être axé sur l'échec scolaire, sur lequel on ne travaille pas, ce qui, personnellement, me choque.

Je me fais un peu le porte-parole de Prisse d'Avennes. J'ai regardé les chiffres : il existe un clivage entre Prisse d'Avennes où il y a 39 % de tarification 1-3 et le 12-14 Alésia, où ce taux est à 17. Il existe également un clivage entre le 55 Sarrette avec 35 % de tarification 1-3, et le 34 Sarrette, où cela tombe à 26.

Il faut complètement revoir le sud-est de l'arrondissement; il n'est pas normal d'avoir d'un côté, la rue de Sibelle et le 12-14 Alésia qui font partie des meilleurs secteurs, et de l'autre, Prisse d'Avennes et des écoles laissées pour compte, avec énormément de logements sociaux derrière.

Voici pour des ajustements à la marge sur la mixité sociale.

Les grands absents sont les écoles REP. Dans ces écoles ce sont plus de 50 % qui sont au tarif 1-3. À Chantin, nous avons connu des problèmes à partir de 38 %. Clairement, un enfant sur cinq est envoyé à l'abattoir scolaire. Je veux bien que l'on parle de mixité sociale, mais il faudrait peut-être détruire le logement social pour créer de vrais logements.

20 % de logements sociaux pour Paris, je suis pour, mais de façon uniforme, dans les arrondissements et dans les quartiers. Les grands oubliés sont ces secteurs REP. Ce sont de véritables hécatombes scolaires.

Je voudrais terminer par une annonce de la FCPE, qui a rappelé que nous étions opposés au budget participatif dans les écoles car cela nous semblait favoriser les inégalités entre les écoles.

Mme PETIT

Voici une intervention lourde de sens : on nous demande de détruire des logements sociaux.

Dire que les grands oubliés sont justement les écoles qui viennent de rentrer en REP!

Dans ce cas-là, on peut demander aux élèves qui habitent dans le quartier de la mairie d'aller à l'école Maurice d'Ocagne. On peut détruire tout ce qui a fait l'histoire de la construction de cette ville sur les HBM, sauf que dire cela aujourd'hui c'est tromper les gens.

Démolir du logement social : ce n'est pas notre approche, et ce n'est pas comme cela que nous avons souhaité aborder la question.

Nous avons toujours dit que nous allons construire sur cette mandature une nouvelle école, sur le futur éco-quartier Saint Vincent de Paul. On ne peut pas inventer de nouvelles écoles, on ne peut pas dire qu'en 6 mois il est possible de construire une nouvelle école.

La construction et la livraison de nouveaux logements ont été anticipées. Le meilleur des exemples est la livraison cette année du nouveau quartier Broussais, où nous avons pu, selon les perspectives de la DASCO en termes de progression des effectifs, répartir les élèves sur l'école Alain Fournier. Quand elle a été construite, cette école a été pensée dans la perspective de ce nouveau quartier.

Cette carte ne fait pas l'unanimité. Nous nous sommes engagés à établir des bilans très précis : nous souhaitons qu'elle soit au maximum partagée. C'est un débat difficile. Ce sujet nous touche tous ; nous voulons tous la réussite de nos enfants, et favoriser l'égalité des chances.

C'est en tous cas comme cela que nous avons travaillé et on ne peut pas dire que Prisse d'Avennes est laissée pour compte, que certaines écoles de l'arrondissement sont laissées pour compte, ou que certains quartiers sont laissés pour compte.

Nous aurons l'occasion d'y revenir et d'apporter les preuves de notre action.

Sur le travail participatif, on peut regretter que certains chiffres soient connus trop tard. Néanmoins, c'est la première fois en 15 ans, que le travail est mené de cette façon. Cette nouvelle sectorisation est attendue depuis très longtemps; elle répare un certain nombre d'injustices, vous l'avez relevé. Elle corrige, en allant vers le mieux, un certain nombre de sectorisations.

Après le tour de table mené à la réunion plénière du mois de juin, nous sommes tous ressortis en nous disant que nous allions nous relever les manches et réaliser un beau travail. C'est la première fois avec Agnès BERTRAND, que nous avons livré l'état social de notre arrondissement. Certes, nous avons mis la réalité en face de tout le monde!

Nous n'avons pas voulu faire jouer la concurrence, en disant que telle ou telle école était plus pauvre qu'une autre. Ce n'est pas comme cela que nous avons voulu poser le problème.

Nous vous avons également apporté les éléments sur les livraisons de nouveaux logements.

Ce travail, peut-être imparfait, a été mené pour la première fois depuis 15 ans.

Le budget participatif n'est pas l'objet de cette délibération. Je répondrai aux parents d'élèves et à la FCPE.

2.600.000 euros sont mis systématiquement et chaque année dans les travaux de rénovation des écoles. Nous avons réalisé la rénovation des sanitaires à Maurice d'Ocagne, la rénovation de la façade de l'école Chantin, ou d'autres travaux qui se sont tous bien passés.

Le budget participatif, vous votez pour, vous votez contre. C'est justement la volonté de la Maire de Paris et de la Maire d'arrondissement que je suis de soumettre au suffrage un certain nombre de projets. Les 2.600.000 euros seront au rendez-vous l'année prochaine pour un certain nombre de travaux.

On peut voir le verre à moitié plein et avoir d'infinis regrets, voyons aussi comment l'on avance pour que l'école de la République dans notre arrondissement réponde à ces objectifs. Ce n'est pas un débat facile, nous n'avons jamais dit que c'était facile. Cela nécessite beaucoup de temps, et nous y passerons encore beaucoup de temps.

Nous souhaitons faire vivre cette nouvelle sectorisation dans l'arrondissement.

Il n'y a pas d'école ghetto dans l'arrondissement.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N°196

2015 DASCO 119 Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 5 pouvoirs Pour: 28 dont 5 pouvoirs

Caisse des Écoles (14^e) - Subvention (142.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Une délibération a été votée en juin. Il s'agit d'un complément. Elle porte sur deux points : l'amélioration de la prestation alimentaire et l'amélioration de la gestion.

Une convention est signée chaque année, entre la Ville, l'arrondissement et la Caisse des Écoles. Nous sommes dans le cadre du Plan d'Alimentation Durable. Je vous rappelle que l'objectif est de 50 % d'alimentation durable d'ici 2020 pour toutes les écoles et la restauration de la Ville.

Quelques points très précis sur le 14^e arrondissement :

- -poursuivre la progression de l'augmentation des produits d'alimentation durable et atteindre 38 % en 2016. Nous avons presque atteint cet objectif en 2015 ;
- -prendre en compte les critères de saisonnalité dans l'élaboration de nos menus : l'indice de saisonnalité de la Caisse des écoles du 14^e est supérieur à $60\,\%$;
- 100 % d'œufs de poules élevées en plein air en 2016 : c'est le cas aujourd'hui ;
- zéro pour cent huile de palme ; c'est plus compliqué, l'huile de palme se trouvant dans les gâteaux au chocolat. Nous allons avancer sur ce point ;
- -réduction de 20 % des produits carnés : aujourd'hui un plat végétarien par mois est servi. Nous allons augmenter ce nombre.

La caisse des écoles a pris une participation à la coopérative bio d'Ile-de-France.

Voilà quels sont les objectifs et où nous en sommes en alimentation durable dans le 14^e arrondissement.

La formation continue, en particulier celle des élus du CHSCT, des acheteurs, des responsables de cuisine.

Le dernier objectif est la dématérialisation, en vue de réduire le taux d'impayés. Il va y avoir également une refonte internet du site de la caisse des écoles, pour une meilleure visibilité.

⁻ Projet de délibération 2015 DASCO 146

Cette subvention est de 142.000 euros : environ 100.000 euros pour l'alimentation durable et 40.000 euros pour tout ce qui est organisation et gestion.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions?

DELIBERATION N°197

2015 DASCO 146 Caisse des Écoles (14^e) - Subvention (142.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 6 pouvoirs Pour: 28 dont 6 pouvoirs

Subvention (16.000 euros) de 2 associations, dont une avec convention, pour leur action de soutien à la parentalité : rapprochement familles et institution scolaire

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Les 16.000 euros se décomposent ainsi :

- 12.000 euros pour une association du 18^e;
- 4.000 euros pour les « causeries collèges » APASO.

C'est un copier-coller de la délibération de l'an dernier. En 2014, les causeries ont touché encore plus de familles que l'an dernier : 59 parents et 23 enfants. Elles sont animées par APASO, en lien avec la CPE du collège Villon.

Elles ont eu lieu dans les collèges Villon, Giacometti et dans les écoles Alain Fournier, 188 Alésia, Larousse et Maurice D'Ocagne.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des questions?

DELIBERATION N° 198

2015 DFPE 398 Subvention (16.000 euros) de 2 associations, dont une avec convention, pour leur action de soutien à la parentalité : rapprochement familles et institution scolaire

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 6 pouvoirs

⁻ Projet de délibération 2015 DFPE 398

Pour: 28 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DASES 27

Fixation de 5 redevances annuelles de 100 euros chacune (500 euros au total) dues par 5 associations pour l'occupation de locaux dans le 12^e, 14^e, 15^e et 18^e

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Le 29 octobre 2007, la Ville de Paris a acquis l'immeuble du 47/49 rue Raymond Losserand, dans le but d'y créer un foyer accueillant des personnes en situation de handicap, en l'occurrence des personnes autistes.

Pour ce faire, un bail emphytéotique a été conclu et l'installation de cet hôtel a nécessité une procédure d'éviction.

La Ville de Paris, dans le cadre de sa politique volontariste en matière d'accueil et d'hébergement des personnes sans abri, en partenariat avec la DRIHL de Paris, met régulièrement à disposition d'associations des bâtiments et terrains permettant d'accueillir différentes structures associatives comme des centres d'hébergement.

Dans le cadre du Plan grand froid, une convention de mise à disposition avec Emmaüs Solidarité a été signée.

La nécessité d'utiliser ce bâtiment à partir du 29 juillet pour héberger temporairement une trentaine de demandeurs d'asile, a été rendu possible par l'arrêt sur le site des activités hôtelières et de restauration fin juillet.

Nous reviendrons plus tard, par la lecture de deux vœux, sur les conditions dans lesquelles cet hébergement a été obtenu. On aurait pu joindre les vœux à cette délibération.

Précisons que si la Ville met ces bâtiments à disposition de l'association, le coût de fonctionnement est intégralement pris en charge par la Ville.

Compte tenu de l'intérêt social du projet, la délibération propose de fixer la redevance au niveau symbolique de 100 euros par an. La perte de recettes consentie par la Ville de Paris serait ainsi de 160.676 euros par an et représente une contribution non financière aux activités d'Emmaüs Solidarité.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions?

M. AZIÈRE

Plutôt que de revenir plus tard sur le sujet, ne pourrait-on pas joindre cette délibération aux vœux ?

Mme PETIT

Nous allons d'abord voter la délibération.

M. LESAIN

Dans cette délibération, il est question d'un hébergement pour personnes sans domicile.

Mme PETIT

C'est une redevance. Nous avons mis cet immeuble à disposition, d'abord dans le cadre grand froid, l'hiver dernier. Depuis le mois de juillet, cet immeuble est mis à la disposition d'Emmaüs Solidarité pour héberger des réfugiés.

M. LESAIN

Ce n'est pas dans la délibération.

M. LIEBAUT

Une convention de mise à disposition a été signée, au départ, dans le cadre du Plan grand froid. C'est toujours Emmaüs Solidarité qui est concerné. Jusqu'au début des travaux pour la réalisation du foyer pour personnes autistes, il y a une mise à disposition, qui ne remet pas en cause le calendrier de ce projet. Dans le cadre de cette mise à disposition, il est logique d'avoir une redevance, qui est symbolique (100 euros par an).

M. AZIERE

M. LIEBAULT est plus clair que la délibération.

Je reprends la question qu'a posée Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : savoir où l'on en est quant à la destination finale de cet immeuble par rapport au projet initial.

Ce que j'ai compris, c'est que le calendrier pour l'accueil des jeunes autistes n'était pas modifié. J'en conclus que l'on reste dans une situation provisoire, le Plan grand froid, à laquelle s'est substituée une solution, pour des raisons d'humanité évidentes, d'hébergement de réfugiés politiques.

Cela aurait eu le mérite d'être dit.

Mme PETIT

Je l'ai dit tout à l'heure.

M. AZIÈRE

Pour conclure, cette information mériterait d'être largement diffusée.

Mme PETIT

Elle le sera.

Je passe au vote.

DELIBERATION N°199

2015 DASES 27 Fixation de 5 redevances annuelles de 100 euros chacune (500 euros au total) dues par 5 associations pour l'occupation de locaux dans le 12^e, 14^e, 15^e et 18^e

M. Nicolas LIEBAULT rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 7 pouvoirs Pour: 28 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDEES 100

Subventions (9.400 euros) à 2 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2014 (14^e)

Rapporteur: M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

La première délibération est classique ; elle concerne une subvention pour les commerçants pour les illuminations de Noël.

Je vous propose d'attribuer à ces associations les subventions suivantes :

- 6.500 euros à l'association des Plaisanciers située 57, rue Raymond Losserand à Paris 14^e;
- 2.900 euros à l'association des commerçants de la rue Brézin située 7, rue Brézin à Paris 14e.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions?

DELIBERATION N°200

2015 DDEES 100 Subventions (9.400 euros) à 2 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2014 (14^e)

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 7 pouvoirs Pour: 28 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDEEES 228

Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C

Rapporteur: M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Cette délibération prolonge celle que nous avons déjà eue sur l'ensemble d'appels d'offre des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens.

Ce nouvel appel vise à développer et améliorer la qualité des prestations, notamment un service de livraison sur les marchés, des améliorations en termes de communication et de valorisation du marché, l'organisation de cours de cuisine sur les marchés, ainsi que des investissements majeurs réalisés par les prestataires pour améliorer les tentes et renouveler l'ensemble des structures abîmées.

Dans un deuxième temps, la Ville de Paris a souhaité renforcer les missions du délégataire en matière de tri et de collecte des déchets, de développement durable et de propreté : suppression des sacs plastiques à usage unique, actions de récupération des invendus, réservation d'un emplacement pour promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit-court.

Le secteur du 14^e se situe dans le secteur B, avec le groupe Bensidoun, déjà présent sur ce secteur auparavant.

C'est pour valider ce choix que cette délibération vous est soumise.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions?

DELIBERATION N° 201

2015 DDEES 228 Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 7 pouvoirs Pour: 28 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DPE 72

Programme Local de Prévention des Déchets 2015 - Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes

Rapporteure: Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

La Mairie de Paris met en œuvre, depuis 2012, un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) sur son territoire. L'objectif du PLPD est de réduire le tonnage des déchets ménagers et assimilés de 7 %, soit 31 kg/habitant en 5 ans.

Le 23 juin a été lancé le quatrième appel à projet associatif (qui a donné le café associatif Gallio).

La Mairie de Paris avait lancé, en 2012, un premier appel à projets à destination des associations, pour faire émerger des projets expérimentaux et innovants relatifs à la prévention des déchets.

Les animations proposées dans le quatrième appel à projets portent sur une ou plusieurs des thématiques suivantes : lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des Parisiens, des professionnels de l'alimentation, et des organisateurs d'événements, achat et consommation raisonnée, sensibilisation des acteurs économiques locaux à la réduction des déchets, actions de réemploi, compostage de quartier.

Le jury de l'appel à projets composé de représentants de différents groupes politiques de la 4^e commission du Conseil de Paris s'est réuni le 22 mai 2015 et s'est prononcé pour soutenir financièrement les projets de 11 associations dont le Café Associatif Pernety.

L'association « Café Associatif Pernety » propose d'organiser, dans le 14^e arrondissement, un événement intitulé « La semaine du non gaspillage » à l'occasion de laquelle seront valorisées les actions de prévention des déchets, mises en place dans le cadre du fonctionnement de l'association et pour le développement de projets.

La semaine du non gaspillage se tiendra sur plusieurs jours en novembre pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2015, avec :

- 1 atelier compostage;
- 1 atelier de sensibilisation culinaire à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des enfants, accompagné d'une diffusion de film-débat sur ce sujet ;
- 1 action de préparation d'un repas collectif à partir de produits alimentaires destinés à être jetés ;
- 1 atelier de réemploi ;
- 1 soirée ludique autour de jeux sensibilisant à la consommation responsable ;
- et la réalisation de repas entiers préparés uniquement avec des restes et produits alimentaires considérés comme non nobles.

Cette subvention est de 4.000 euros. Je vous demande d'en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions?

DELIBERATION N°202

2015 DPE 72 Programme Local de Prévention des Déchets 2015 - Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 7 pouvoirs Pour: 28 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DPE 73

Subvention (19.000 euros) et convention avec la recyclerie Rejoué (14e)

Rapporteure: Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

C'est une subvention de 19.000 euros et convention avec la recyclerie Rejoué dont tout le monde connaît les objectifs.

Rejoué a ouvert depuis mars 2012 une recyclerie de jouets dans le 14^e et a employé fin 2014, 22 personnes dont 14 salariés en insertion, pour mettre en œuvre les actions suivantes :

- la collecte, la remise en état et la vente de jouets, jeux, livres, CD et DVD usagés ;
- la participation à des actions d'insertion ou de formation ;
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ;
- le recyclage des déchets issus des jouets et des jeux.

Le montant de la subvention est de 19.000 euros, réparti en 17.000 euros pour la DPE et 2.000 euros pour la DEVE, au titre de l'exercice 2015.

DELIBERATION N°203

2015 DPE 73 Subvention (19.000 euros) et convention avec la recyclerie Rejoué (14e)

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 7 pouvoirs Pour: 28 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DPE 58

Subventions (171.750 euros), conventions annuelles d'objectifs avec six recycleries et conventions d'accès en CVAE

Rapporteure: Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Dans le cadre de sa politique « 3 R », Réduction, Réemploi et Recyclage, inscrite dans le Programme local de prévention des déchets (PLPD), la Mairie de Paris soutient le réemploi des objets.

Les recycleries, dont l'activité est d'assurer la collecte de dons, leur remise en état et leur revente, constituent un levier local pertinent pour promouvoir le réemploi des objets et l'éducation à l'environnement du grand public. Les recycleries parisiennes remplissent donc une véritable mission de service public et peuvent à ce titre bénéficier du soutien de la collectivité parisienne.

L'implantation de ces équipements par l'APUR va rentrer dans le cadre du Schéma Directeur des « Déchets de Proximité ».

L'association « La Ressourcerie Créative » a été créée le 7 février 2015. Composée des deux porteuses de projet, elle a pour objectif de développer les collectes de dons, le réemploi par la création d'objets et la vente, le tri et la sensibilité du public, ainsi que la réinsertion professionnelle de personnes en difficulté.

Elle occupe depuis septembre un espace de 340 m2 à Saint Vincent de Paul, dont 178 m2 de stockage. Elle a ainsi vocation à devenir pérenne dans le 14^e. Le montant de la subvention s'élève à 10.000 euros, sur les 25.000 euros demandé au titre de l'exercice 2015, et sert d'aide au lancement de la recyclerie.

L'association prévoit le recrutement de personnel sur les postes de collecte dans un premier temps puis sur les postes techniques de tri et de réparation, et enfin pour la vente et les animations d'ateliers créatifs.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote pour ces trois délibérations. DPE 72, DPE 73, DPE 58.

DELIBERATION N°204

2015 DPE 58 Subventions (171.750 euros), conventions annuelles d'objectifs avec six recycleries et conventions d'accès en CVAE

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 7 pouvoirs Pour: 28 dont 7 pouvoirs

Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement - 24 Avenants à des conventions de délégation

Rapporteure : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

La Ville de Paris a engagé depuis 2001 des mesures volontaristes pour maitriser la place consacrée à la voiture en surface et développer des modes de déplacement moins polluants. Les offres tarifaires attractives mises en place dans les parcs de stationnement parisiens en direction des résidents et des mobilités alternatives contribuent à cette politique de développement durable car elles incitent les Parisiens à laisser leur automobile en souterrain et à adopter d'autres modes de déplacement.

Sur ses ouvrages, afin d'atteindre pleinement les objectifs assignés au quart d'heure et sans remettre en cause le cadre contractuel existant, la Ville de Paris et les délégataires ont convenu de mettre en place au 1er juillet 2015 des grilles compréhensibles et cohérentes avec les tarifs du stationnement de voirie comme avec la commercialité des parcs.

La Ville de Paris a exigé des concessionnaires des contreparties significatives en faveur des nouvelles mobilités et surtout des résidents.

Le passage au quart d'heure a impacté le chiffre d'affaires de certains parcs de stationnement.

Ainsi la Ville de Paris a constaté avec les exploitants la nécessité de procéder à un ajustement modéré des prix horaires et au quart d'heure.

Cette évolution implique de moderniser par avenant les clauses tarifaires de certains contrats souvent très anciens et en tant que de besoin, d'en réviser les principaux paramètres (notamment le montant du tarif horaire de référence et le mécanisme contractuel d'adaptation des tarifs aux évolutions des conditions économiques).

Dans le 14^e, deux parkings sont concernés : Maine Basch et Porte d'Orléans.

Les avenants systématisent contractuellement sur chacun des ouvrages concernés par la présente délibération les formules véhicule GPL et GNV, auto partage, véhicule électrique, véhicule petit gabarit, deux-roues motorisés : 30 % de réduction par rapport au prix de l'abonnement de base pour les véhicules GPL et GNV, 50 % de réduction en faveur des personnes à mobilité réduite et des véhicules de petit gabarit et 65 % au moins de réduction en faveur des deux-roues motorisés. Les abonnements vélos seront également proposés à des montants très modestes : à l'exception des parcs où des tarifs sont déjà fixés, ils seront en principe de 15 euros par mois et 75 euros par an.

La mise à disposition avec ou sans réservation d'emplacements à prix réduits pour l'auto partage et l'installation de zones Autolib' à tarifs préférentiels sont étendues à tous les ouvrages sous réserve de faisabilité.

Le 14^e est ainsi concerné par 2 des 21 avenants qui visent à réviser les grilles tarifaires dans les parcs concernés, dans le contexte de la généralisation du quart d'heure.

L'avenant numéro 1, à convention de concession du 21 septembre 92 afférant au parking Maine Basch, est conclu avec la société de parking boulevard saint Germain. L'avenant numéro 2, avenant

⁻ Projet de délibération 2015 DVD 137

de concession du 1^{er} mars 99, afférant au parc Porte d'Orléans, est conclu avec la Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions?

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

On avait compris que le terme « modernisation » signifiait « augmentation massive ». Je voudrais attirer votre attention sur quelque chose d'aberrant qui valide l'idée que l'on prend les automobilistes pour des vaches à lait. Je suis pourtant favorable au fait de réduire progressivement la place de la voiture dans Paris. Au mois de janvier, le tarif de surface a été fortement augmenté, pour que la surface soit plus chère que le souterrain et pousser les gens à garer les voitures en souterrain.

Et là, pour des raisons douteuses, (car c'est pour éviter de faire baisser le chiffre d'affaires des concessionnaires), on augmente les tarifs souterrains, et on va les faire passer aux tarifs de surface.

Je vous fais un pari : en janvier, on va augmenter à nouveau les tarifs de surface ! Forcément : ils seront devenus plus bas que ceux du souterrain !

On sacrifie la cohérence au profit des grandes sociétés capitalistes!

Applaudissements.

Mme LEKIN

Je vous parle de toute une série de diminutions, et vous me parlez d'augmentation!

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Pascal CHERKI est déjà en train de tweeter!

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N°205

2015 DVD 137 Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement - 24 Avenants à des conventions de délégation

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 7 pouvoirs Pour: 22 dont 7 pouvoirs

Contre: 6 LR-UDI

- Projet de délibération 2015 DVD 201

Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché

Rapporteure: Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Les chaussées parisiennes représentent une surface d'environ 15 millions de m² dont environ 80 % sont revêtus d'enrobés à base de liants bitumineux.

Les enrobés bitumineux sont des mélanges de bitume, sable et gravillons de formulation normalisée.

Ces marchés arriveront à terme au mois d'avril 2016 et il convient d'anticiper leur renouvellement par un nouveau marché, structuré en deux lots géographiques, passé pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 206

2015 DVD 201 Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 7 pouvoirs Pour: 28 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DVD 209

Passerelle du Cambodge (14^e). Avenant de sortie de convention à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine d'Arcueil - Gentilly sur le quartier du Chaperon Vert

Rapporteure: Mme Sylvie LEKIN

Mme PETIT

Rapidement, Mme LEKIN, sur la place du Cambodge.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous sommes pour!

- Projet de délibération 2015 DVD 209

Passerelle du Cambodge (14^e). Avenant de sortie de convention à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine d'Arcueil - Gentilly sur le quartier du Chaperon Vert

Rapporteure: Mme Sylvie LEKIN

Mme PETIT

Tout le monde est pour ? Très bien!

DELIBERATION N°207

2015 DVD 209 Passerelle du Cambodge (14^e). Avenant de sortie de convention à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine d'Arcueil - Gentilly sur le quartier du Chaperon Vert

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBERE

Article unique: à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants: 28 dont 7 pouvoirs Pour: 28 dont 7 pouvoirs

Questions orales à la Maire d'arrondissement

Q14 2015 26 Question posée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, Stéphane FERTIER, Conseiller d'arrondissement et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés relative au déménagement du Tribunal d'Instance du 14^e arrondissement

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Le Tribunal d'Instance du 14^e arrondissement va déménager dans le 17^e arrondissement.

Pouvez-vous nous confirmer le calendrier et nous préciser le devenir du bâtiment ainsi libéré ?

Mme PETIT

La livraison du nouveau quartier des Batignolles va considérablement modifier la structure de la carte judiciaire sur Paris.

Nous attendions les derniers arbitrages de la garde Sceaux concernant le maintien d'une antenne de Tribunal d'Instance de proximité, éventuellement dans le sud de Paris. Or, la garde des Sceaux a rendu un avis favorable au fait que l'ensemble des Tribunaux d'Instance soient déplacés dans le quartier des Batignolles.

Aujourd'hui, nous engageons une réflexion sur l'avenir des locaux qui seront de fait libérés dans les mairies annexes. Une fois ces locaux libérés, nous adopterons un schéma directeur immobilier pour ces locaux qui pourront servir pour les services internes des mairies ou faciliter l'accès des usagers à de nouveaux services.

Une réflexion sera peut-être également menée sur l'installation du PAD et de la Maison de la Justice et du Droit.

Courant 2016, nous élaborerons, Ville et mairies d'arrondissements, le futur de ces locaux libérés, l'horizon 2017 se confirmant pour un déménagement définitif des Tribunaux d'Instance vers la cité des Batignolles.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je pense qu'il n'y a pas de plan à ce stade. C'est quand même un très grand espace.

Nous souhaitons être informés.

Mme PETIT

Nous ferons notre travail.

Q14 2015 27 Question posée par Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'Arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés relative à l'immeuble du 61 boulevard Saint-Jacques

Mme DAUCHEZ

Je vais vous parler de l'immeuble du 61 boulevard Saint-Jacques, sans refaire l'historique des différentes habilitations de ce bâtiment initialement destiné à des logements étudiants. Il a changé provisoirement d'affectation.

Sans remettre en cause l'affectation de ce bâtiment qui accueille actuellement des travailleurs migrants, nous voudrions savoir :

- À quelles échéances le projet de résidence étudiante dans le bâtiment du 61 boulevard Saint-Jacques sera relancé et achevé ;
- Les solutions que la Ville de Paris comptait mettre en œuvre, avec Coallia, concernant les actuels résidents du foyer de travailleurs migrants.

Mme PETIT

Depuis janvier 2015, la résidence Saint Jacques accueille 184 résidents d'un foyer du 20^e arrondissement et 34 résidents d'un foyer du 19^e. L'utilisation de cette résidence pour un troisième tour d'opérations tiroirs était indispensable pour mener les travaux de réhabilitation de ces deux bâtiments considérablement délabrés.

Je rappelle que la Ville de Paris mène depuis plusieurs années un plan sans précédent de restructuration des foyers de travailleurs migrants. Cela représente 26 établissements et 4.126 logements individuels autonomes, dont ont pu bénéficier par exemple le foyer des Arbustes ou celui de Saint Gothard. Ce plan se poursuit ; il prévoit d'ici 2020 la restructuration de 8 foyers supplémentaires.

Ce plan se poursuit ; il prévoit d'ici 2020 la restructuration de 8 foyers supplémentaires.

Cela réduit inévitablement au fur et à mesure le nombre de foyers dits de «desserrement » pouvant servir d'opérations tiroir.

Lorsque le secrétariat général nous a sollicités pour savoir si l'on pouvait enchaîner sur cette adresse au troisième tour d'opération tiroir, pour des raisons évidentes de solidarité et afin de permettre une réhabilitation rapide et sans renvoyer la balle à l'arrondissement voisin, nous avons donné notre accord à cette nouvelle occupation temporaire.

Cette occupation de la résidence Saint Jacques reste provisoire, nous l'avons toujours dit. Aucune autre utilisation ne sera faite dans le cadre du traitement des foyers de travailleurs migrants.

Le curage et le désamiantage du foyer du 20° ont été effectués. Les travaux du foyer du 19° ont été réalisés au cours de cet été, le curage et le désamiantage sont en cours. La fin des travaux est prévue en juin 2017.

C'est donc l'échéance de 2017 qu'il faut retenir pour qu'à l'issue de ces travaux et de cette occupation provisoire, nous puissions procéder à la réalisation d'une résidence étudiante. Les travaux sont estimés à deux ans.

Q14 2015 28 Question posée par Stéphane FERTIER, Conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés relative à l'évolution des horaires d'ouverture du parc Montsouris

M. FERTIER

Cette question est relative à l'évolution des horaires d'ouverture du Parc Montsouris.

Ma question porte sur trois points. Nous aimerions savoir:

- si un bilan de cette expérimentation a été dressé et, si oui, quel est-il (notamment sur le plan de l'organisation des personnels, de la propreté, de la sécurité, des nuisances aux riverains et de la fréquentation);
- si cette expérience a vocation à être renouvelée ;
- où en est le projet d'extension des horaires du parc Montsouris sur la base de la proposition faite par le groupe des Républicains et apparentés au printemps dernier.

Mme PETIT

Le dispositif d'ouverture 24h/24 par la Ville de Paris a été mis en place début juillet dans le cadre du Plan Canicule. La Maire de Paris a souhaité accélérer la mise en place de propositions émanant des élus écologistes de la majorité municipale. Cela a été poursuivi tout l'été dans 4 grands parcs : Buttes Chaumont, Montceau, Citroën et Montsouris.

Un premier bilan de cette opération a pu être établi rapidement

Concernant le parc Montsouris, on peut retenir les éléments suivants :

Sur les horaires, nous avons constaté que la tranche 22h-1h du matin a rencontré un énorme succès, principalement au début de l'opération, au mois de juillet, comme dans les autres parcs. Les chiffres sont de 350 personnes présentes en moyenne sur le parc. Pour la tranche horaire 1h-4h du matin, la fréquentation a été plus hétérogène (avec une affluence continue sur les Buttes Chaumont). Pour la dernière tranche 4h-7h du matin, la fréquentation était quasi nulle.

Sur la fréquentation dans la semaine, le vendredi est le jour où la présence du public est la plus importante.

La fréquentation a diminué après le mois de juillet, tout au long du mois d'août, pour de multiples raisons ; départ en vacances, baisse des températures, coucher du soleil plus rapide.

Quelles difficultés ont été rencontrées? Il faut souligner la remarquable adaptabilité du service public. Le premier problème pour Montsouris a été la malpropreté. Au tout début de l'opération, le fait que des déchets soient laissés tout au long de la nuit a été très mal vécu par les agents et par les usagers du matin. Cela s'est fait moins sentir par la suite.

Un autre problème a été le bruit ; nous avons eu quelques signalements au début de l'opération. On a constaté quelques scooters qui ont roulé la nuit, ou des musiques un peu fortes, mais cela s'est vite calmé.

Des problèmes d'usage, que l'on trouve dans des parcs aussi grands, ont également été constatés : consommation d'alcool, comportements inappropriés. Toutefois, contrairement à d'autres parcs (Citroën par exemple), il n'y a pas eu de difficultés importantes.

On s'est également rendu compte de difficultés techniques, comme la programmation des arrosages automatiques, ou le défaut d'éclairage.

Les mesures correctives ont été prises au fil de l'eau, notamment sur la propreté. Vous avez pu voir apparaître des containers de 700 litres un peu partout dans le parc, ce qui a aidé à rectifier ces comportements anormaux.

On a mis en place et relayé les campagnes de sensibilisation. Un renfort des agents de la DEVE, en lien avec les agents de la DPE, a été installé. Malgré l'été, les équipes ont été présentes et se sont adaptées.

En matière de sécurité, aucun problème n'a été signalé. Des maraudes régulières des agents de la DPP ont eu lieu. Nous les avons rencontrés et pour eux, le bilan est plutôt positif.

Nous allons adresser ce bilan aux riverains qui nous avaient alertés sur certains points.

Nous avons signalé à la mairie de Paris que nous étions favorables au renouvellement de cette opération, en prenant en compte les améliorations à apporter.

Sur l'extension des horaires, la réponse est la même que celle que nous avions fait à l'époque : c'est en cours. Des discussions avec les organisations syndicales sont en cours. Un CHSCT devait se tenir et a été reporté en octobre.

Je pense qu'il est un peu tôt pour faire des pronostics sur les discussions avec les agents concernant cet élargissement des horaires. À suivre, mais la demande a bien été relayée.

Q14 2015 29 Question orale posée à Madame la Maire par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Éric AZIERE, Conseiller de Paris concernant la Rentrée Scolaire 205/2016

Mme MERCHADOU

Nous souhaiterions:

- avoir des éléments de bilan de la rentrée scolaire dans notre arrondissement ;
- avoir des précisions sur le maintien des classes, menacées de fermeture lors des premiers jours de rentrée et savoir si ces menaces étaient derrière nous.

Mme PETIT

Chaque année, nous réalisons une communication sur le bilan de la rentrée scolaire. Elle aura lieu lors du prochain Conseil. Nous attendons d'avoir un retour de la part des différents acteurs et avoir un vrai bilan qualitatif et quantitatif.

Nous pouvons déjà dire que la rentrée s'est passée dans de bonnes conditions, dans un climat serein, tant dans l'accueil scolaire que périscolaire; aucune difficulté particulière n'est à signaler. Il faut remercier les équipes enseignantes et les équipes d'animation qui œuvrent tous les jours au bon déroulement de cette nouvelle année scolaire, sans oublier tous les services qui interviennent dans les écoles. Un grand merci à eux et à la Section Locale d'Architecture qui a mené en temps et en heure l'ensemble des travaux prévus cet été dans les écoles.

La fin de l'année scolaire avait été marquée par une mobilisation importante contre les fermetures de classe, conclue par un CDEN en juin, qui actait 4 fermetures de classe dans le 14^e (je rappelle que 6 fermetures avaient été annoncées par le Rectorat).

Nous pouvons aujourd'hui apporter les éléments suivants concernant les effectifs des écoles qui ont subi les fermetures (Jacquier, Dolent, Sibelle, Prisse d'Avennes). Nous n'avons pas pu obtenir du CDEN un retour sur les fermetures annoncées. Le nombre d'élèves est en moyenne de 25 pour Prisse d'Avennes et Jacquier, et de 27 pour Dolent et Sibelle.

Heureusement que nous nous sommes battus pour sauver les écoles Ripoche et 69 Ouest. Notre combat est justifié, car les effectifs sont plutôt proches du seuil d'ouverture que celui de fermeture.

La rentrée a été marquée par l'entrée de deux écoles en REP. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'ouverture d'une classe de petite section à l'école Alain Fournier.

Je propose donc que nous revenions plus en détail sur cette rentrée scolaire lors de notre prochain Conseil.

Q14 2015 30 Question posée à Madame la Maire par M. Éric AZIERE, Conseiller de Paris et Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem concernant la situation préoccupante du Quartier Pernety.

M. AZIERE

Comme vous le savez, Pernety est un quartier formidable, qui mêle toutes les catégories sociales et toutes les générations, et bourré de talents (je salue l'équipe de François Villon championne du monde de foot féminin). Cependant, depuis des années, le quartier Pernety, de la rue de l'Ouest à la rue Guilleminot, tombe lentement mais surement dans les petits trafics -ou les gros-, dans la petite ou moyenne délinquance.

Cet été, ont eu lieu des scènes d'émeute urbaine, que même Fox News n'aurait pas imaginé inventer, avec cocktails Molotov à la clé. S'y ajoute, de la prostitution à peine dissimulée, derrière les façades de salon de massage, de jour comme de nuit, au vu et au su de tous, mairie de paris, mairie du 14^e, police, élus, pouvoir politique.

Je vous le dis, Mme la Maire, cette situation est de votre responsabilité.

Première question : comment expliquez-vous cette dégradation du climat social, de la tranquillité publique, du cadre de vie, vécue par nos citoyens riverains. En effet, ce quartier renoue avec son histoire d'il y a trente ans, c'est-à-dire avec le deal. Ce quartier perd ce qui faisait son intimité : il perd sa résidentialité populaire, sa convivialité, sa diversification économique, commerciale, artisanale et socio démographique. C'est un sentiment d'abandon que je veux dire ici.

Je sais ce que vous allez me répondre, je sais...

Mme PETIT

Pouvez-vous vous en tenir à poser votre question ?

M. AZIERE

Je vais y venir. Aujourd'hui, ce quartier est au point mort. Je voudrais que vous m'expliquiez quelle est votre analyse de cette lente mais sure dégradation du quartier Pernety. Il n'aurait jamais dû cesser de vivre ce qui était une revitalisation dynamisante et je crains que ce ne soit le résultat d'une politique menée depuis plus de 15 ans ; vous avez dit que vous étiez élue depuis 15 ans. Je pense qu'il y a un rapport de cause à effet dans la mise en danger de ce quartier, pourtant sorti d'une histoire difficile.

Mme PETIT

Ce n'est pas le texte de votre question. Respectez le règlement intérieur !

M. AZIERE

J'en profite pour vous dire la vérité!

Quelles actions de court terme comptez-vous mettre en œuvre pour rassurer les habitants de ce quartier ? À quels moyens envisagez-vous de recourir pour retrouver tranquillité et sérénité ?

Mme PETIT

C'est bien ce que je pensais, il y en a qui tweetent, qui interpellent *le Parisien*, et qui se réfèrent au modèle de Fox News.

Contrairement à ce qui a été relayé sur les réseaux sociaux, nous n'avons pas attendu les événements dramatiques du mois de juillet pour intervenir sur ce quartier.

Depuis un an (encore une fois, je ne me défausse absolument pas de ma responsabilité ni de celle de l'équipe municipale), nous avons à de nombreuses reprises, réuni, rencontré et discuté avec les habitants, en présence de la commissaire, des équipes du commissariat, expliquant, échangeant, à l'écoute de leurs préoccupations, de ce qu'ils remarquaient sur le quartier.

Depuis l'hiver dernier, nous avons, Cédric GRUNENWALD et moi, fait remonter auprès de la préfecture le besoin d'un renforcement de la présence policière sur ce quartier. Des réunions ont à nouveau eu lieu, et d'autres rencontres seront programmées. Lors d'un Conseil des parents des crèches ils remarqué au printemps cette présence accrue de la police à la sortie de la crèche rue Pernety.

Il y a ceux qui se réveillent le 14 juillet et ceux qui travaillent depuis un moment sur le quartier. Que vous tapiez sur moi, M. AZIÈRE, et que vous disiez que tout relève de ma responsabilité, il n'y a aucun problème, j'assume et nous sommes dans le cadre d'un débat politique, mais que vous puissiez renvoyer aux équipes du commissariat qu'ils faisaient leur travail de façon insuffisante auparavant...

M. AZIÈRE

Je n'ai pas dit cela.

Mme PETIT

C'est comme cela que cela a été ressenti en tous cas.

Les actions du commissariat ont permis, grâce à un contrôle effectué le 24 juin (depuis un certain nombre de mois, ils travaillent de plus en plus sur ce quartier), la notification au gérant d'une première fermeture administrative d'un commerce qui, c'est vrai, pose un problème de trafic et délinquance sur cette partie du 14^e arrondissement, au 73 rue Pernety.

Cette première fermeture administrative a duré 9 jours. Un nouveau contrôle de Lyca Mobile a été effectué au mois d'août, juste après sa réouverture, et a entraîné une nouvelle fermeture notifiée auprès du gérant, pour une durée de 30 jours.

Par ailleurs (et je rappelle que le pouvoir de police ne m'incombe pas), nous avons relayé auprès du préfet début juillet, suite à la dernière réunion de juin, la demande des riverains concernant la prise d'un arrêté qui interdisait la consommation de boissons alcoolisées sur un petit périmètre entourant le commerce situé au 73 rue Pernety. Le préfet a répondu positivement pour aider l'action de la police et répondre aux sollicitations des riverains.

Je vous rappelle que les renforts que nous avons demandés ont été obtenus avant le 14 juillet et seront pérennisés à long terme sur ce quartier. La présence d'agents de police que nous avons souhaitée, avec la commissaire, à la sortie du collège Giacometti, est fortement appréciée

Nous sommes tous désolés de ce qui est arrivé à l'agent de police en juillet, et au local de la fleuriste. Nous sommes également désolés de l'incendie du manège du square WYSZYNSKI.

Nous continuons à agir et à avoir ce même discours de fermeté, jusqu'à ce que les enquêtes en cours aboutissent. Nous avons rencontré le directeur de Cabinet du préfet la semaine dernière, et nous avons bon espoir qu'elles aboutissent rapidement. Nous suivrons les sanctions qui seront données à l'encontre de ceux qui ont commis ces actes.

Le travail de la police a été bien entamé et il se poursuivra. J'en profite pour souligner le travail de la commissaire de police et de ses équipes, qui se sont mobilisées lors de l'incendie du manège, ainsi que sur ce secteur. Ils aboutissent, sans rien lâcher, à des résultats, qui seront tangibles et visibles

par les habitants. Nous avons toujours eu avec les habitants un discours franc et direct. Nous connaissons la réalité de ce qu'ils vivent au quotidien ; c'est très difficile et c'est pour cela que nous menons ce travail.

Nous continuons à être mobilisés sur ce quartier. De nombreuses mesures ont été prises.

Je ne reviens pas sur le débat autour de la vidéoprotection, mais suite à la visite du Préfet en juillet auprès du préfet, il a confirmé l'installation d'une deuxième caméra. Quatre sont déjà présentes sur le quartier. La commissaire étudie la meilleure installation pour ces deux caméras supplémentaires.

Concernant le commerce situé à l'angle Pernety-Ouest, j'ai sollicité le secrétariat général de la maire de Paris afin que nous puissions exercer notre droit de préemption sur ce local, essayant de montrer que les pouvoirs publics et les services municipaux agissent sur tous les aspects d'un quartier pour redonner confiance et regagner sur la qualité de vie. Je suis soulagée et satisfaite de vous annoncer que ce local va devenir la propriété de Paris Habitat. Nous allons pouvoir travailler à la revitalisation de cette partie de rue. Cela ne s'est pas fait facilement, car il s'agissait de locaux commerciaux dans une copropriété. Je remercie les équipes du secrétariat général de la Ville et celles de Paris Habitat, qui ont accepté d'assurer cet investissement. La nature de l'activité commerciale qui sera développée sera déterminée avec Paris Habitat, en concertation avec les commerçants et les habitants.

J'ai parlé de la sortie du collège Giacometti. Nous aurons une réunion de travail avec le procureur et ses équipes et nous allons mettre une cellule de veille pour traiter les enquêtes en cours, en collaboration avec les services sociaux, les services de l'éducation nationale et la protection judiciaire de la jeunesse. Nous y reviendrons dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement, qui se réunira bientôt.

Nous aborderons également, en concertation avec les habitants, le remplacement du manège du square WYSZYNSKI, détruit par un incendie volontaire et criminel. Nous réaménagerons le passage par l'installation de mobilier urbain, afin d'éviter la circulation de scooters.

Je ne change pas de cap : je maintiens auprès du préfet de police une demande de renforcement des moyens.

Nous agissons au quotidien : la préemption d'un local commercial, la sortie du collège, le travail de prévention avec les plus petits, le suivi des enquêtes en cours.

Je rencontre à nouveau les riverains et le collectif cette semaine. Dans le cadre de « Une semaine, un quartier », nous serons présents sur le quartier Pernety.

Nous continuons le combat, nous ne lâchons rien.

Cet article du Parisien a fait beaucoup de mal à l'ensemble des habitants et a donné une image très négative. Ce n'est pas notre approche que de tweeter et d'interpeller les Parisiens, avant même d'avoir essayé d'agir sur le fond!

M. AZIERE

Comment en est-on arrivé là ? Vous ne répondez pas à ma première question.

Mme PETIT

Il n'y a pas que le quartier Pernety. D'autres quartiers ont connu des soucis cet été, comme celui de la Porte de Vanves.

Q14 2015 31 Question posée à Madame la Maire par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Éric AZIERE, Conseiller de Paris concernant l'incendie du manège implanté dans le Square WYSZYNSKI.

Mme MERCHADOU

Continuons dans ce quartier, puisqu'il est si agréable. J'aimerais avoir des renseignements concernant l'incendie du manège du Square WYSZYNSKI:

- sur les circonstances, accidentelles ou malveillantes de cet incendie ;
- sur les délais de remplacement de ce manège apprécié de la petite enfance ;
- sur les délais de réouverture du jardin ;
- sur les moyens concrets qui seront déployés à brève échéance pour la surveillance des espaces verts dans les secteurs sensibles.

Mme PETIT

Dans la nuit du 24 août, un incendie volontaire a eu lieu sur le manège du square, qui n'était plus en activité depuis novembre 2014.

Par mesure de sécurité, le square a été fermé jusqu'au 2 septembre dernier. Depuis, la zone a été sécurisée par la mise en place de barrières autour du manège.

L'expert de l'assureur du concessionnaire est à passé une première fois sur le site pour une enquête complémentaire, mardi 8 septembre. L'enlèvement des restes du manège est suspendu au nouveau passage de cet expert qui doit intervenir prochainement.

Des ultimatums ont été adressés à l'assureur du gestionnaire par la Direction des espaces verts pour que l'on puisse procéder à l'enlèvement du manège le plus rapidement possible.

Je porte une attention particulière à ce square très fréquenté par les habitants du quartier, par les assistantes maternelles. Un travail autour de l'animation de ce square est mené depuis plusieurs mois par la Direction des Espaces Verts, qui est allé souvent discuter au sein du Conseil de quartier, pour que nous puissions diversifier les usages et permettre une réappropriation de ce square qui possède un fort potentiel pour une belle vie de quartier.

La rénovation de ce square s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation de la radiale Vercingétorix. Nous avions décidé, dès le budget 2016, qu'un montant serait déployé pour l'étude d'une requalification par tranches de cette radiale.

Nous entamons un travail avec le Conseil de quartier et avec la direction de la Ville concernée par les concessions dans les espaces publics. Nous organiserons une réunion pour choisir au mieux par quoi remplacer ce manège, pour que le square retrouve au plus vite sérénité, calme et joie de vivre.

Une enquête est en cours ; j'espère que nous pourrons bientôt annoncer des résultats.

Vœux

V14 2015 25 Vœu présenté par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale. Solidarité avec les réfugiés, le 14^e arrondissement solidaire

Mme PETIT

C'est le premier vœu, présenté par moi-même et l'ensemble de la majorité municipale, pour déclarer notre solidarité avec les réfugiés, et affirmer notre arrondissement comme solidaire, face à la situation terrible que nous traversons et à cette vague de réfugiés.

Je ne vais pas m'étendre ; ceux qui veulent prendre la parole pour compléter la prendront. La Maire de Paris n'a pas attendu les déclarations des derniers jours pour prendre ses responsabilités dans l'accueil de ces réfugiés. Elle a choisi de mettre les moyens, afin que nous puissions être dignes de notre pays et de notre ville sur la question des droits de l'homme et des demandeurs d'asile. Il ne

faut pas faire semblant de se cacher derrière le fait que ce qui se passe dans d'autres pays ne puisse pas avoir de conséquences.

Depuis le mois de juillet, des choses ont été mises en place. Nous n'attendons pas de disserter sur le problème. Nous avons ouvert un centre d'accueil pour ces réfugiés rue Raymond Losserand, bien avant le 15^e. Non, nous ne voulons pas créer de Sangatte dans chaque quartier de Paris. Nous ne pensons pas non plus créer d'appel d'air ; c'est caricaturer et stigmatiser ceux qui ont besoin de solidarité.

Nous n'avons pas non plus attendu de disserter sur la définition du droit d'asile ni sur les accords de Schengen; nous prenons nos responsabilités et assurons un service de solidarité auprès de ces populations.

Ce vœu a pour objectif de nous déclarer arrondissement solidaire. Un deuxième centre d'accueil a ouvert ce week-end sur le site de la Rochefoucauld, côté avenue René Coty.

Ce vœu réaffirme également que nous devons, avec l'aide de l'État, développer des places pour ces demandeurs d'asile, ces hommes, ces femmes, ces enfants, qui cherchent à échapper aux guerres qui secouent leur pays d'origine.

M. FERTIER

Par principe, nous sommes favorables au droit d'asile. Cela fait partie de notre histoire. Nous rappellerons aussi qu'en son temps, l'accueil des *Boat People* avait été traité par le gouvernement et que le droit d'asile ne peut être remis en cause. En ce sens, votre vœu reçoit un accord favorable de notre part.

En revanche, nous sommes complètement opposés à toute confusion avec les autres migrants : économiques, droit au logement, et autres déboutés du droit d'asile.

C'est un mécontentement fort qui revient : il faut entendre la population. Si l'on veut être respectueux du droit d'asile, il faut être extrêmement rigoureux en ce qui concerne son application.

Nous sommes également favorables à l'intégration des vrais réfugiés politiques, ce qui signifie qu'il ne faut pas organiser de grands regroupements. Il faut être vigilant sur le fait que l'accueil d'un plus grand nombre de réfugiés politiques peut poser des difficultés. Cela peut favoriser des comportements délictueux, voire mafieux. Il faut être prudent et mesuré en ce qui concerne la mise en œuvre de ce droit d'accueil.

M. LIEBAULT

Les élus communistes Front de gauche s'associent à ce vœu. Je souhaite pointer trois points forts de ce vœu :

- Le fait de ne pas exonérer le pouvoir local et national de sa responsabilité. Le vœu commence en disant que des solutions doivent être trouvées au niveau européen et national. On se réjouit du changement intervenu cet été : on n'est pas dans la même optique qu'il y a quelques mois. Le défi reste toutefois posé, puisque l'accueil de 24.000 personnes en deux ans se fait dans le cadre d'une relocalisation et que le nombre de 24.000 reste insuffisant. En effet, le Haut Comité aux Réfugiés fixe à 200 000 le nombre de personnes à relocaliser en Europe. L'effort doit donc être amplifié. Je crois qu'il y avait une réunion au ministère de l'Intérieur aujourd'hui. Peut-être faut-il remettre en cause le fait que l'Italie et la Grèce concentrent la majorité des demandeurs d'asile.

-L'action de la Ville de Paris. Nous saluons la volonté de la mairie de Paris d'avoir proposé un hébergement aux réfugiés, avant même l'émotion suscitée par la photo de l'enfant, par la mise à disposition de bâtiments, qui leur permet d'entamer une demande d'asile dans des conditions stables. Quand on n'a pas de domiciliation, quand on est précaire, il est difficile d'engager une procédure.

C'est le cas au 47-49 rue Raymond Losserand dans le 14^e. Ce sont des personnes qui viennent essentiellement du boulevard de la Chapelle, des Ethiopiens et des Somaliens. Nous saluons le fait qu'Emmaüs Solidarité et Aurore gèrent de manière remarquable les centres en termes de repas, de douches et de soins.

Nous avons eu l'occasion, avec Carine, de visiter le centre ouvert à la Rochefoucauld. 16 Syriens et 3 Irakiens y sont accueillis. Nous avons remarqué une véritable écoute de la part de ces associations.

Ce sont plutôt des jeunes, qui sont forcément inactifs en raison de leur situation d'attente. Nous, mairie d'arrondissement, avons donc décidé d'offrir à ces personnes la possibilité d'activités, afin de s'insérer dans le quartier. Contrairement à ce qui a été dit, le profil n'est pas délictueux, M. FERTIER. On a là des conducteurs de bus, des infirmiers, des policiers, des artistes. Ces personnes étaient tout à fait insérées dans leur pays d'origine. Ils ont fui la misère, la guerre ; ce sont des gens qui ont envie de vivre normalement.

Nous leur avons offert la possibilité d'avoir des cours de langue par l'intermédiaire de l'association Migrants Plaisance, qui a accepté l'inscription de ces personnes dans leurs cours de langue. Nous leur avons également donné la possibilité de jouer au foot, trois clubs ayant accepté d'intégrer des personnes dans leurs équipes.

-Dernier point : on demande que l'État s'engage en termes d'ouverture de centres d'accueil de demandeurs d'asile. Il existe 25.000 places en centres d'accueil, ce qui est tout à fait insuffisant. Il faut savoir qu'un tiers seulement des demandeurs d'asile bénéficie d'une place en CADA. En tant que mairie d'arrondissement, nous mettons des bâtiments à disponibilité, mais c'est normalement de la responsabilité de l'État.

Heureusement, des appels à projet ont été lancés, dont un pour fin 2016 : 4.000 nouvelles places en CADA. J'espère que le délai d'instruction de leur demande sera rapide. C'est de cette rapidité dont dépendront les hébergements dans les structures mises à leur disposition.

Nous nous réjouissons de ce vœu et nous voterons en sa faveur.

M. CHERKI

Dans cette affaire, il y a beaucoup de fantasmes, alors qu'il n'y a pas de raisons d'avoir peur. La France compte environ 64 millions d'habitants, dont 3,9 millions d'étrangers. 95,4 % de la population de la France est française. En Allemagne, 8,5 % de la population est étrangère. Aux États-Unis, c'est 7 %

D'ailleurs l'OCDE note que la France est un pays les plus développés où les flux migratoires sont les moins importants.

Dire que nous avons, par rapport à d'autres pays d'Europe, une politique libérale en ce qui concerne l'accueil des étrangers, est faux. Chaque année en France, 204.000 titres de séjour sont délivrés, dont 45 % environ concerne l'immigration familiale, soit 93.000. Parmi ce regroupement familial, 48.000 titres de séjour ont été délivrés pour des familles de Français.

Le nombre de familles étrangères s'élève à 16.000. Cela représente 0,02 % de la population française.

Chaque année, entre 90.000 et 100 000 personnes acquièrent la nationalité française. Parallèlement, on a 27.000 reconductions à la frontière.

La France, qui enregistre dans l'année 60.000 demandes d'asile a un PIB de 2.000 milliards de dollars de PIB et la question est de savoir si elle va accueillir, 20.000, 40.000 ou 100.000 réfugiés ?

On parle de réfugiés de pays dont la France est partie.

Puisque l'on parle de la pression que cela pourrait exercer sur la société française, je voudrais citer trois exemples :

- Le Liban, 80 milliards de dollars de PIB, 4,5 millions d'habitants, accueille 1,1 million de réfugiés syriens ;
- La Jordanie, 80 milliards de dollars de PIB, 6 millions d'habitants, accueille 800.000 réfugiés syriens;
- La Turquie : 800 millions d'habitants accueille 2 millions de réfugiés syriens.

Et l'on s'interroge pour savoir si l'on va passer de 120.000 à 200.000 réfugiés!

La question posée n'est pas simplement morale, elle relève également de l'intérêt stratégique de la France et de l'Europe.

Imaginez la déstabilisation du Liban ou de la Jordanie demain. Pensez-vous que la France pourra rester indifférente ? Pensez-vous que la France ne s'engagera pas au-delà de ce que souhaiterait la population française en termes de régulation de conflit ? Croyez-vous franchement que la France pourra dire, comme Ponce Pilate « je m'en lave les mains », si demain un pays comme le Liban était déstabilisé ?

La question de l'accueil des réfugiés n'est donc pas simplement morale, elle est stratégique et politique pour un pays comme la France.

Je me réjouis de la nouvelle position des pouvoirs publics et je pense que si la France et l'Allemagne n'imposent pas une modification des règles du jeu au niveau de l'Europe, nous aurons des difficultés.

Votre formation politique, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, a une responsabilité importante : hormis l'Allemagne, les pays d'Europe qui bloquent l'accès aux migrants sont dirigés par des gouvernements de votre sensibilité politique.

Mme PETIT

Nous passons ce vœu au vote.

DELIBERATION N°208

V14 2015 25 Vœu présenté par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale. Solidarité avec les réfugiés, le 14^e arrondissement solidaire

DELIBERE

Article unique: après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants: 28 dont 7 pouvoirs Pour: 28 dont 7 pouvoirs

V14 2015 26 Vœu présenté par Carine PETIT, Sylvie LEKIN et les élus de la majorité municipale relatif à la limitation de la voiture

Mme PETIT

Nous avons souhaité présenter ce vœu dans le cadre de la journée sans voiture qui aura lieu le 27 septembre prochain.

La première journée sans voiture a eu lieu en 1998 sous l'impulsion de Dominique VOYNET alors ministre de l'environnement. Pour la première fois, des rues de Paris seront fermées à la circulation

automobile. Nous nous réjouissons. Mais c'est, aux yeux de la majorité municipale, insuffisant. Nous souhaitons, pour l'édition 2016, aller plus loin, en lien avec les services de police.

La mairie de Paris travaille à un élargissement des périmètres, afin que le 14^e arrondissement puisse intégrer pleinement cette journée qui vise à réveiller les consciences et modifier les comportements.

Nous voulons également, par ce vœu, rappeler à la Ville de Paris, les mesures que nous souhaitons rendre pour le 14^e arrondissement pour accompagner cette lutte contre la pollution :

- -par la création d'une Zone à trafic limité dans le quartier Montsouris ;
- -par la généralisation des Zones 30 sur toutes les voies du 14^e;
- -par la multiplication des Zones de rencontre offrant la priorité aux piétons.

M. LESAIN

Comme vous, nous regrettons que cette journée se déroule sur un périmètre réduit. Nous donnons notre accord sur la première proposition.

Sur la seconde partie, on retrouve des choses déjà dites dans ce Conseil; nous voterons ce vœu, à la même condition que cela avait été fait en janvier, c'est-à-dire, que la généralisation des Zones 30 sur toutes les voies du 14^e, soit assortie de la mention: « à l'exception de certains axes ». Je ne propose même pas de rentrer dans le détail, mais de préciser que cela ne peut pas concerner l'intégralité des axes.

Mme LEKIN

Cela me semble logique, puisque l'avenue du Général Leclerc ne peut pas être en zone 30.

M. AZIÈRE

Je regrette simplement que rien ne soit dit sur les communes limitrophes, Vanves ou Malakoff, qui seront peut-être les premières pénalisées. Rien n'évoque nos voisins.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

M. LESAIN

Et mon amendement?

Mme PETIT

Je vous propose de ne pas retenir votre amendement.

M. LESAIN

Il s'agit de respecter le vœu voté en janvier, où avait été rajouté l'amendement « sauf certains grands axes », par rapport à la généralisation de la zone 30.

Mme PETIT

Passons au vote.

Sur l'amendement de M. LESAIN : unanimité.

Sur le vœu ensuite.

DELIBERATION N°209

V14 2015 26 Vœu présenté par Carine PETIT, Sylvie LEKIN et les élus de la majorité municipale relatif à la limitation de la voiture

DELIBERE

Après amendement généralisation des zones 30 sur toutes les voies du 14e « sauf certains grands axes » et discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants: 27 dont 8 pouvoirs Pour: 27 dont 8 pouvoirs

V14 2015 27 Vœu présenté par Carine PETIT, Cédric GRUNENWALD et les élus du groupe socialiste, radical et apparenté relatif à l'affectation de nouveaux policiers dans le 14^e

M. GRUNENWALD

Le débat a été suffisamment long ce soir sur la question de la sécurité et je ne rentrerai pas dans le détail de ce vœu. Nous attachons une attention particulière au fait que les effectifs que nous avions perdus pendant de très nombreuses années soient réaffectés au commissariat du 14^e arrondissement.

M. AZIÈRE

Un vœu qui tombe à pic!

Mme PETIT

Laissez-moi terminer.

M. AZIÈRE

J'ai cru que vous passiez au vote.

Mme PETIT

L'idée est de rappeler au préfet de police -je demande encore quelque minutes d'attention- que plus d'effectifs soient affectés au 14^e arrondissement.

M. AZIÈRE

Je redis : ce vœu est une prise de conscience. Reprocher aux équipes précédentes le manque d'effectif, cela commence à bien faire !

Mme PETIT

La baisse des effectifs de police a été décidée et mise en place par Nicolas SARKOZY.

Mme DAUCHEZ

Madame la Maire! Vous étiez tellement partie dans un dialogue avec M. AZIÈRE que vous ne vous êtes pas posé la question de savoir si quelqu'un d'autre voulait la parole.

Je voudrais associer le Conseil d'arrondissement à une pensée pour les deux jeunes qui ont été blessés à la station de tramway DIDOT.

Mme PETIT

Appelez le Parisien!

Mme DAUCHEZ

Puis je reprendre le micro? Tous les incidents violents qui ont eu lieu cet été dans le 14^e arrondissement ne sont pas une surprise. En effet, depuis plusieurs mois, plusieurs collectifs de résidents ont tiré la sonnette d'alarme. Il est essentiel d'augmenter les effectifs du commissariat central du 14^e arrondissement. Nous voterons donc pour ce vœu.

Cependant, nous souhaitons que l'affectation de cet effectif supplémentaire puisse être effectuée utilement.

Contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, nous pensons que les moyens affectés par le préfet de police en juillet sont des affectations provisoires, qui vont être remises en cause rapidement. Je pense à l'organisation de la COP 21 en décembre. Les effectifs de Paris ne sont pas extensibles et nous serons confrontés à des enjeux de sécurité importants en décembre.

Il est important pour le 14^e arrondissement de mettre en place des effectifs pérennes, vous ne me contredirez pas sur ce point. Je pense en particulier à la brigade de sécurisation des quartiers dont les effectifs sont assez réduits et qu'il faudrait penser à renforcer. Elle ne fonctionne que de jour et pourrait être renforcée par une brigade de nuit.

Je déplore qu'il n'y ait pas d'antennes de police de proximité, qui auraient pu mettre en place une présence humaine essentielle.

De la même façon, il est vrai que les correspondants de nuit avaient à titre préventif renforcé leurs effectifs. Leur mission a été déplacée Porte d'Orléans mais ils sont toujours le même nombre.

De façon générale, il serait bon de renforcer la chaine pénale, de l'interpellation jusqu'au déferrement.

J'ai bien compris que la police judiciaire souffre d'un manque d'effectifs crucial.

Pour finir, pourquoi ne pas proposer ce qui a été fait sur le 2^e et le 20^e arrondissement : une brigade spéciale.

Je livre cette suggestion au Conseil d'arrondissement.

Mme PETIT

M. CHERKI, de combien les effectifs du commissariat du 14^e ont-ils baissé, sous la présidence de M. SARKOZY ?

M. CHERKI

10 %.

M. LIEBAULT

Même si : « Police partout, justice nulle part », le groupe communiste votera ce vœu.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N°210

V14 2015 27 Vœu présenté par Carine PETIT, Cédric GRUNENWALD et les élus du groupe socialiste, radical et apparenté relatif à l'affectation de nouveaux policiers dans le 14e

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Votants: 27 dont 8 pouvoirs Pour: 27 dont 8 pouvoirs

V14 2015 28 Vœu proposé par Bernard LESAIN, Conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés relatif au projet de réalisation d'un internat dans l'ancien lycée technique des Camélias

M. LESAIN

Ce vœu est relatif au projet de réalisation d'un internat dans l'ancien lycée technique des Camélias.

Ce bâtiment de 7 niveaux, d'une surface de plancher de 1.860 m², est désaffecté. Il est la propriété du Conseil régional d'Ile-de-France.

En 2002, le Conseil régional a annoncé un grand plan de création de places en internat, afin de favoriser l'égalité des chances, et dans ce cadre elle a décidé de transformer l'ancien lycée des Camélias en un internat de 40 places. Il a voté cette même année une enveloppe budgétaire de 6,87 millions d'euros pour ce projet.

13 années plus tard, ce projet n'a pas vu le jour, il n'a tout simplement jamais démarré. Il est dans le même état que lorsque vous avez commencé la politique, Mme PETIT.

Dans le contexte actuel, il est du devoir des acteurs publics de mobiliser l'ensemble des surfaces vacantes pour pallier les difficultés de logement qui touchent de nombreuses catégories de la population parisienne.

Sur ma propositions et celle de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous proposons que le Conseil du 14^e arrondissement demande au Conseil régional d'Ile-de-France de relancer immédiatement, après 13 années d'immobilisme, le projet de restructuration de l'ancien lycée des Camélias, afin d'y réaliser le projet d'internat dans les meilleurs délais possibles.

Mme PETIT

Je vais vous apporter quelques éléments de réponse. Je demande aux membres de la majorité de ne pas voter ce vœu.

Le Conseil Régional a en effet toujours le projet de construire un foyer pour étudiants sur le site des Camélias. Ce bâtiment possède 5 étages, pour une surface de 1.682 m2.

Une longue procédure foncière de distinction du bâtiment et du sol est en cours, pour que ce projet avance. Les discussions ont abouti. Le permis de démolir a été déposé le 23 janvier 2015 par le Conseil Régional d'Île-de-France. Le PC est en cours de constitution. Nous avons émis cet été un avis favorable.

Le projet annoncé par le Région est le suivant : études complémentaires et suite des conclusions d'instruction du PC, désignation des entreprises puis début des travaux mi-2016, pour une durée prévisionnelle de deux ans.

L'affaire du lycée des Camélias est donc à nouveau sur les rails et les travaux vont pouvoir débuter.

Je vous propose de ne pas voter ce vœu.

M. LESAIN

Je voudrais proposer à l'ensemble des conseillers présents ce soir de voter malgré tout ce vœu, pour tenir compte du fait que dans cette enceinte en 2012, il nous a été dit exactement la même chose que ce que vous venez de nous dire ; que les travaux allaient commencer en début d'année 2013, que les premières réunions de chantier étaient tenues, que tout cela était résolu.

Nous avons examiné les calendriers : ce sont les mêmes que la dernière fois, avec des dates différentes.

Je vous propose tout simplement de mettre ceinture et bretelles, afin de voter ce vœu et que la Région, après 13 ans, se décide à faire quelque chose à cet endroit.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N°211

V14 2015 28 Vœu proposé par Bernard LESAIN, Conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés relatif au projet de réalisation d'un internat dans l'ancien lycée technique des Camélias

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants: 27 dont 8 pouvoirs

Pour: 6 (LR 4 - UDI/Modem 2) dont 1 pouvoir Contre: 21 (PS- PC- FG- EELV) dont 7 pouvoirs

V14 2015 29 Vœu déposé par M. Éric AZIÈRE, Conseiller d'arrondissement et Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem relatif à la situation de l'Hôtel Pernety situé au 49, rue Raymond Losserand

M. AZIÈRE

M. LIEBAULT a dit qu'il était important que les réfugiés politiques fixent leur résidentialisation le temps de faire leur demande de droit d'asile.

En tout état de cause, je vais maintenir le vœu, car il propose un calendrier précis.

M. LIEBAULT

La question n'est pas le logement des réfugiés, mais des demandeurs d'asile. Avant d'être réfugié, il faut être demandeur d'asile.

Une question se pose : les personnes qui sont hébergées dans les centres d'hébergement sont là le temps de l'instruction de leur demande. On ne va pas les rejeter dans la nature.

M. AZIÈRE

Cela va-t-il coïncider avec les travaux?

M. LIEBAULT

Les premiers travaux devaient intervenir début 2016. Cela veut dire que d'ici là, la question de la demande sera instruite et les travaux pourront intervenir correctement.

Le dépôt du permis de construire s'est fait en 2015, son obtention est prévue février 2016, et les travaux de démolition en mars-avril-mai. Il n'y a aucun problème pour respecter la construction de ce foyer.

Mme PETIT

Nous allons proposer au Conseil de quartier Pernety d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine plénière un point d'information sur l'affectation provisoire de l'hôtel Pernety à de l'hébergement d'urgence. Il n'y a pas de choses cachées. Nous tiendrons ces éléments à disposition au cours d'une réunion de Conseil de quartier.

Je mets ce vœu au vote.

DELIBERATION N°212

V14 2015 29 Vœu déposé par M. Éric AZIERE, Conseiller d'arrondissement et Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem relatif à la situation de l'Hôtel Pernety situé au 49, rue Raymond Losserand

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants: 27 dont 8 pouvoirs

Pour: 6 (LR 4 - UDI/Modem 2) dont 1 pouvoir Contre: 21 (PS- PC- FG- EELV) dont 7 pouvoirs

Mme PETIT

Vivement le prochain Conseil d'arrondissement.

La séance est levée à 02h00.